

**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
15 et 16 décembre 2005**



SOUTIEN A LA FILIERE FORESTIERE ET AUX INDUSTRIES DU BOIS EN GIRONDE

Rapporteur : Jean-Luc GLEYZE

Mesdames, Messieurs,

Au titre de la politique menée en faveur du secteur forestier, l'action du Conseil Général se caractérise par un appui aux initiatives économiques des secteurs privés et publics dans le cadre d'études, d'investissement ou de fonctionnement.

Le soutien à la filière forêt-bois permet de démultiplier l'action départementale, grâce à un engagement en fonctionnement et en investissement qui favorise le développement des applications forestières et accompagne un encadrement scientifique, technique et professionnel de cette filière.

Suite à une réflexion sur les nouvelles utilisations de la production forestière, le Département s'oriente vers un accompagnement des projets bois-énergie, diversification des essences et bois construction.

Dans le contexte actuel où les énergies renouvelables prennent toute leur ampleur et emmènent de nombreuses réflexions relatives à leur utilisation, tant dans les structures publiques que privées, il vous est proposé d'accompagner les études et investissements de chauffage-bois.

La ressource bois-énergie se présente sous des formes très diverses qui ont en commun leur difficulté à trouver des débouchés : résidus forestiers et bocagers, sous-produits de la transformation du bois, bois en "fin de vie". Le bois énergie contribue au développement d'activités, participe à l'entretien des zones de production forestière et des paysages et à la lutte contre les risques naturels (incendies, etc.). Le Conseil Général peut intervenir auprès des collectivités locales, des établissements publics, des associations, des groupements ou des coopératives pour financer :

- des chaufferies fonctionnant à partir de plaquettes de bois déchiquetées,
- des investissements liés au conditionnement et au stockage de la ressource,
- des travaux de mise en œuvre du réseau de chaleur et du chauffage.

Par ailleurs, les démarches de diversification sont soutenues dans le cadre des études, des programmes d'amélioration génétique, d'amélioration des techniques sylvicoles et de transformation du bois. Ainsi, le Conseil Général soutient actuellement un programme de transfert de connaissance et d'appui technique pour le développement de la culture du robinier en Gironde. La filière forestière doit s'organiser et engager des actions de vulgarisation des techniques sylvicoles. Dans cet optique, le Conseil Général participe au financement d'une action de diffusion auprès des professionnels du bois et du vin, de la ressource en chênes nobles de la Gironde.

Il vous est également proposé d'accompagner les efforts professionnels réalisés en matière d'appui technique, formation, vulgarisation et communication de la filière forestière. Ainsi, le Conseil Général apporte son soutien financier à divers organismes forestiers : CRPF, FG DFCI, etc. Le Département renforce son action en faveur de l'aménagement foncier forestier, en participant dans le cadre d'un cofinancement avec l'Union Européenne (FEOGA G) au maintien de techniciens tempêtes du CRPF et de la fédération Girondine DFCI. De plus, le Conseil Général soutient l'association des Entrepreneurs de Travaux Forestiers d'Aquitaine pour développer, maintenir l'emploi forestier, et protéger l'environnement par la diffusion d'informations et de conseils.

Enfin, conformément aux objectifs de développement durable poursuivis par le Conseil Général, il vous est proposé de soutenir le bois-construction qui participe à la préservation de l'environnement, de poursuivre le programme de modernisation et de mise aux normes de l'outil productif des scieries, et d'accompagner les projets visant à développer l'utilisation du pin maritime dans le bois-construction.

Le contexte actuel privilégie un plan de soutien à la filière bois, qui se traduit par le projet de déclinaison régionale de l'accord cadre Bois - Construction – Environnement, conclu en 2001, préconisant l'usage du bois dans la construction. Plus récemment, le projet "Pin maritime du futur" porté par la Fédération des Industries du Bâtiment Aquitaine et Arborescence vient d'être labellisé pôle de compétitivité, et va bénéficier de financements au titre de la recherche, de la formation et de l'industrialisation de procédés innovants. A ce titre, un des axes de développement inscrits dans le programme du pôle de compétitivité est la construction d'une usine pilote d'aboutage bois vert du pin maritime. Ce procédé innovant, testé en laboratoire, représente un espoir pour les professionnels de la filière d'industrialiser la production de pins des Landes destiné au secteur du bois construction.

Ainsi, afin d'encourager l'utilisation du pin maritime, le Conseil Général participe au financement de la construction à base de cette essence locale de la maison des ostréiculteurs à Gujan-Mestras.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'adopter l'ensemble des propositions relatives au soutien à la filière forestière et aux industries du bois en Gironde, ainsi que les crédits inscrits au projet de budget qui s'élèveront à 505 000 € en AP et 239 000 € en CP.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT AGRICULTURE, VITICULTURE, AQUACULTURE ET FORET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean-Luc GLEYZE :

Je voudrais remercier Jean Touzeau en qualité de vice président chargé du développement économique, qui m'a accordé entière confiance pour l'élaboration de ce rapport et laissé toute latitude. Je tenais à l'en remercier. Je voudrais remercier les services, particulièrement Madame Marie-Christine Plessiet, Directrice générale adjointe chargée du développement qui a apporté un appui technique essentiel aussi dans ce rapport, ainsi que les services de la D.D.A.R., et le service action économique qui ont été les chevilles ouvrières de ce rapport.

Je voudrais en conclusion attirer l'attention sur l'adéquation de ce rapport avec la politique de développement du Département que nous portons et que nous soutenons. Je sais que Philippe Plisson soutient ce projet et je l'en remercie. Ce rapport est aussi en cohérence avec les préoccupations des territoires, je pense notamment au Médoc au Libournais ou aux Landes de Gascogne, qui sont des territoires qui mettent en œuvre actuellement des actions en faveur de la forêt, soit par le biais de chartes forestières, soit par le biais de groupes interprofessionnels et intercollectivités qui travaillent précisément sur les mêmes problématiques que celles que nous envisagerions de soutenir. Et également au niveau des territoires, il existe un certain nombre de projets énergie bois qui apparaissent aujourd'hui, qui font preuve de préoccupations concrètes sur ce sujet. Je pense donc que les soutiens qui sont proposés dans le cadre de ce rapport sont en prise directe avec les préoccupations de la Gironde d'aujourd'hui. Je vous remercie.

Michel HILAIRE :

Je partage les préoccupations, comme je l'ai dit en commission, les préoccupations de la commission économique dans le domaine du bois en particulier. C'est une question d'avenir pour le Sud Gironde. On parle de bois énergie, c'est à la mode ; mais il y a aussi le bois construction qui est un élément important d'un développement possible. Et qu'il me soit permis une fois de plus, cette année encore, de regretter l'absence de notre institution d'une étude qui est en train de se dérouler aujourd'hui à l'initiative des deux communautés de communes du sud Gironde, avec la participation de la Région et de l'Etat, et aujourd'hui la participation d'Airbus qui s'est substituée à notre institution. Une étude pour la mise en œuvre d'une passerelle sur le sud Gironde, alors l'actualité nous dit que c'est sur une pile et non pas sur deux. Il est regrettable que cette étude qui étudie la faisabilité de la valorisation d'un matériau innovant, composé de bois et de matériaux composites, et mis au point par la société CTBA et la société Epsilon composite, qui est aujourd'hui au stade de transfert de technologies, n'ait pas le soutien plus affirmé du Département. Je pense qu'il s'agit d'une simple étude et il serait important aujourd'hui que l'on ne soit pas absent au moment où l'on regrette parfois sévèrement l'absence de l'Etat, de la Région et d'autres collectivités locales. Il est regrettable que nous soyons absents d'une telle étude aujourd'hui.

Yves D'AMECOURT :

Nous nous réjouissons que le Département de la Gironde s'implique enfin dans la filière bois. Vous savez combien il est important de se préoccuper aujourd'hui du développement durable de notre planète. Le développement durable, c'est un peu notre bon

sens paysan. Les propriétaires de bois et de forêt le savent lorsqu'ils plantent un arbre, qui sera coupé dans deux générations ! L'entretien des bois et des forêts est un enjeu fondamental du développement durable sur notre planète, dans notre pays, dans notre département. Les forestiers privés et publics furent les premiers à développer, il y a quatre siècles, le concept de développement durable des massifs forestiers.

L'entretien et la culture des bois et des forêts, c'est aussi le moyen de diminuer les gaz à effet de serre. En effet, les hommes et les animaux absorbent de l'oxygène et rejettent du CO₂, les arbres et les plantes eux, font le contraire ; la nature est bien faite ! Il est donc un moyen de maîtriser les gaz à effet de serre, plus campagnard et moins urbain : c'est l'absorption par les plantes. Car, je le redis, si l'homme et les moteurs produisent du CO₂, les plantes, elles, l'absorbent. En effet, lorsqu'un viticulteur taille sa vigne et enfouit les sarments, ce sont à chaque kilo de sarments enfoui, quelques 100 litres de CO₂ qu'il fait disparaître. Soit par hectare de vigne environ 300 000 litres de CO₂ par an. Il faut donc préférer l'enfouissement des sarments à leur brûlage en bout de rang.

La culture et l'utilisation des plantes est un bon moyen de participer à la maîtrise de l'effet de serre. Lorsqu'un menuisier ou un charpentier utilise 1 m³ de bois, ce sont quelques 100 000 litres de CO₂ qui sont fixés pour des générations. Utiliser le bois dans les charpentes, dans les volets, dans les menuiseries, c'est participer à la réduction des gaz à effet de serre. Couper un arbre lorsqu'il cesse de fixer le CO₂, c'est-à-dire quand il est trop vieux et qu'il ne croît plus, c'est rendre service à l'atmosphère. Tailler, enfouir, cultiver, composter, sont autant de moyens positifs de maîtriser l'effet de serre.

Et le bois énergie ? C'est l'utilisation du bois pour faire de la chaleur ! La Gironde est le premier département viticole de France, c'est aussi le deuxième département forestier. Voilà quinze ans que les départements voisins, je veux parler de la Dordogne et des Charentes, se sont lancés dans la promotion du bois comme énergie. Ils l'ont fait à la suite de la Normandie, des pays de la Loire. Voilà un sujet qui colle terriblement bien avec le développement durable. Une tonne de bois utilisée, c'est du pétrole économisé, c'est une tonne de CO₂ de moins rejetée dans l'atmosphère, c'est une diminution de l'effet de serre.

Qui plus est, la filière bois-énergie, c'est trois fois plus d'emplois locaux que la filière pétrole. Il s'agit de valoriser en énergie des bois qui aujourd'hui sont détruits car inutilisables : la cime des arbres, les rémanents de coupes, les palettes, les ceps de vignes, les carassons. Dans nos départements voisins, c'est le Conseil Général qui est le maître d'ouvrage de ce programme. En Gironde seul un syndicat intercommunal, le SIPHEM, présidé par le conseiller général honoraire Jean Pauly, se lançait dans cette étude de faisabilité, il y a maintenant deux ans. Le Conseil Général devait s'engager dans cette voie. Voilà qui est fait. Mieux vaut tard que jamais !

En Charente, comme en Dordogne, une trentaine de réseaux de chaleur bois fonctionnent désormais. En Gironde aucun réseau de chaleur n'existe, mais les études sur le territoire du SIPHEM et à Captieux sont en cours. Ces réseaux à chaleur vont bientôt apparaître. Il ressort des expérimentations françaises que dans les régions où le bois énergie se développe, on observe une forte implication des conseils généraux, tant en terme de conseil et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage, qu'en terme de financement. Nous voilà engagés, notre groupe soutiendra donc cette délibération.

Concernant les autres volets pour la filière bois, ils vont dans le bon sens : le sens de la construction de véritables filières, comme développer la sylviculture du robinier faux acacias. Comment développer la sylviculture du robinier faux acacias si dans nos écoles de menuiserie on continue d'apprendre à travailler les bois exotiques ? Comment développer l'utilisation du robinier si l'on n'apprend pas à nos prescripteurs, acheteurs des collectivités, architectes, toutes les qualités de ce bois sans tanin, qui est le teck de l'Europe occidentale ? Ce que nous pouvons faire pour le robinier, que nous appelons dans nos campagnes l'acacia, il faut le faire pour le pin, dont la notoriété spontanée n'est pas à la hauteur de ses nombreuses qualités.

Et puis, à l'heure où notre Entre Deux Mers souffre de la crise viticole, il faut se réintéresser aux châtaigniers qui occupent les sols acides, les chênes pubescents, les chênes pédonculés, dont l'association "Chênes du Sud-Ouest" a montré l'intérêt pour le vin, alors que l'on croyait que seul le chêne sessile bonifiait nos productions. Les charmes qui occupent les parties fraîches de nos paysages, le frêne, l'aulne glutineux, autrement appelé vergne, dont on faisait autrefois les sabots, tant il est facile à travailler et dur à l'épreuve ! L'alizier et le cormier, bois rares, dont on fait les crosses des fusils, tant ses caractéristiques mécaniques se rapprochent de celles de l'acier, et qui finissent trop souvent en bois de chauffage par manque de connaissance.

Oui, nous approuvons cette délibération structurante pour notre filière bois : connaître les essences pour mieux les utiliser, créer de la valeur chez nous plutôt que de transporter des bois qui viennent d'ailleurs, utiliser le bois, les céréales aussi comme énergie plutôt que d'importer du pétrole, favoriser le lien qui unit depuis des siècles l'homme et la nature. Développer l'artisanat et l'industrie locale.

Ne pas avoir peur de couper des arbres et bien les utiliser. Lorsqu'un arbre vieillit, il faut laisser la place aux jeunes ! N'oublions pas que c'est en laissant pousser les glands qu'on fait des chênes. N'oublions pas non plus que rien ne pousse à l'ombre des grands arbres. Un jour vient où le vieux chêne doit être coupé pour laisser l'énergie de la lumière faire grandir les baliveaux qui sont sous son houppier.

Je voulais dédier cette dédicace à Yves Lecaudey : "La nature est un temple où de vivants piliers laissent parfois sortir de confuses paroles. L'homme y passe à travers une forêt de symboles qu'il observe avec un regard familier." Charles Beaudelaire.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie notre collègue sur cette citation poétique. Je vais donner la parole à Alain Renard et à Philippe Plisson, en regrettant de ne pas avoir convié le président de la Société Linnéenne, qui est venu il y a quelques temps, et qui nous aurait beaucoup apporté dans le prolongement de cette discussion.

Alain RENARD :

Bien sûr je m'associerai à la délibération qui nous est proposée, d'autant plus que notre collègue Yves d'Amecourt nous dit que les glands ont beaucoup d'espoir dans l'avenir, et cela donne des perspectives intéressantes.

Je reviendrai à un propos un peu plus conventionnel sur le fond du dossier. Monsieur le Président, aujourd'hui on nous propose d'accompagner le maintien des techniciens dit "tempête", du Centre Régional de la Propriété Forestière sur notre territoire, et pris dans une ambiance euphorique autour du développement durable, autour des enjeux économiques par rapport à notre Gironde, on n'en a qu'à s'en réjouir. Seulement ma joie est quand même teintée d'un peu d'amertume, car en l'occurrence le Département de la Gironde, en finançant ces postes CRPF, est en train de se substituer à ce que sont des financements normalement acquis en terme de développement de la forêt. Les postes du CRPF qui intéressent les massifs principaux au niveau de notre pays, eux, n'ont pas été réduits dans les moyens qui ont été apportés au CRFP. Le CRPF de Gironde et d'Aquitaine se trouve confronté aujourd'hui au fait qu'il doit se tourner vers le Conseil Général de Gironde pour que nous nous substituions aux financements auxquels il peut prétendre et il doit avoir accès dans le cadre d'une équité au niveau de la profession. Je souhaitais aujourd'hui relever cet élément-là. Il y a aujourd'hui pour certains territoires forestiers d'Aquitaine, et je pense au Nord Gironde qui ne figure pas dans le rapport mais qui existe de manière subliminale dans la pensée du rapporteur, j'en suis certain, il y a pour ces territoires-là la nécessité que le Département fasse œuvre de solidarité et assume un transfert en la matière qui a son coût.

Ma deuxième réflexion quant à ce rapport est sur la diffusion. Il est toujours important, intéressant, d'avancer en terme de recherche et en terme de diversification, d'utilisation, de transformation d'essences locales, et de faire que l'on puisse être à la pointe du progrès et accompagner ces mutations économiques, mais mutations économiques pour tout le monde. Et à mon sens, il faut être vigilant à ce que le devenir d'un certain nombre d'entreprises de première transformation du bois, voire de deuxième, qui sont sur notre territoire girondin, soient prises en compte par les organismes professionnels qui sont censés les représenter. Aujourd'hui, notre devoir, dans le cadre de l'aménagement du territoire, est de faire que les avancées auxquelles nous contribuerons au niveau technologique, et qui sont, je le répète, très intéressantes, ne soient pas réservées qu'à quelques uns. Il y a une nécessité à ce que le processus de diffusion permette à ce qu'un certain nombre de ces entreprises de proximité, qui sont souvent les seules entreprises fortement employeurs de main d'œuvre, voire les seules entreprises industrielles dans certains cantons du Sud et du Nord Gironde, soient aussi associées et prises en considération pour qu'elles puissent elles aussi accéder à ces nouvelles opportunités.

Ce qui fait qu'il me semble que les moyens qui sont mis à disposition doivent aussi intégrer cet aspect de la diffusion et de la vulgarisation. Je vous remercie.

Philippe PLISSON

Rapidement, pour me réjouir de cet engagement du Département en faveur de la filière bois, qui conjugue avec bonheur le développement durable et la valorisation de produits locaux. Et je félicite Jean-Luc Gleyze pour le travail réalisé. Je souscris enfin, mon cher Yves d'Amecourt, au vibrant pamphlet que vous nous avez délivré. Et je me réjouis de vous trouver à cet endroit.

Jean-Luc GLEYZE :

Quelques réponses aux remarques qui ont été faites. Je me réjouis moi aussi de la déclaration de Yves d'Amecourt, et de l'ensemble de l'opposition, qui va dans le bon sens. Je

ferai juste une remarque sur le "mieux vaut tard que jamais". Je rappellerai que le dossier de Gironde sur Dropt a été déposé le 18 novembre 2005 et qu'il passera en commission permanente en janvier 2006, ce qui signifie que nous n'étions pas en retard mais juste à l'heure.

Concernant la remarque d'Alain Renard à l'égard des techniciens CRPF, je crois qu'il faut voir plus large que l'approche simplement productive de la forêt. L'intérêt aussi d'associer et de cofinancer des emplois sur le CRPF, des techniciens, c'est aussi la possibilité d'associer précisément le CRPF à un travail d'équipe, notamment avec la SAFER, sur des problèmes d'aménagement foncier. Et c'est vrai qu'à ce niveau-là, on a un certain intérêt à travailler avec ces personnes-là. C'est plutôt l'idée d'encourager un groupe de travail, et faire en sorte que l'on raisonne aussi sur ces aspects-là.

Concernant les entreprises de proximité, je suis tout à fait sensible, Alain Renard à ce que vous avez pu dire parce que dans un certain nombre de territoires, les scieries sont quelquefois les seules industries restantes et pas toujours des industries de très grande importance, mais elles le sont pourtant pour les territoires concernés. Ce que je peux dire c'est qu'il existe un certain nombre d'initiatives, comme celle d'un groupe forêt porté par le Pays des Landes de Gascogne qui veille à associer les représentants mais aussi les acteurs directement des scieries dans des réflexions liées au bois construction, à la capacité pour la filière de moderniser son outil de transformation, de manière précisément à répondre à la demande en matière de bois construction. Il n'y a pas de solution miracle mais il faut, les uns et les autres, travailler sur nos territoire individuellement, pour essayer d'associer le plus possible ces petites industries qui représentent le maillage territorial de proximité véritablement.

Et dernier point sur le carboglulam et la remarque de Michel Hilaire qu'il avait déjà faite en commission. Plusieurs raisons nous ont amené à ne pas intégrer une aide dans le cadre de ce rapport. Une incertitude qui semblait subsister concernant la solution mise en œuvre dans le cadre du projet de passerelle entre Langon et Saint-Macaire. Il y avait notamment l'hypothèse d'un autre projet de chemin piétonnier cycliste sur le pont actuel, donc cela faisait partie des interrogations un peu locales. Ensuite, malgré les qualités techniques et environnementales que présente ce procédé, ses possibilités de développement à grande échelle semblent limiter, dans la mesure où il s'agit quand même d'une technologie très coûteuse. Et enfin, la difficulté d'approvisionnement en carbone destine aujourd'hui plutôt cette matière première à une utilisation industrielle classique sur des marchés en expansion. Il a fallu faire des choix dans le cadre du rapport, on peut effectivement entendre que des choses peuvent être modifiées ou améliorées, mais je crois que nous avons fait le choix de mettre en place des dispositifs adaptés dans un souci d'efficacité et de retombée conséquente sur le territoire girondin. C'est ce choix-là qui a véritablement été fait dans le cadre de ce rapport.

M. LE PRESIDENT :

Je ne connais pas le nombre de foyers équipés d'insert avec chauffage au bois, mais c'est assez considérable. C'est le choix de beaucoup de gens et c'est vrai qu'il y a des économies très fortes.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE
EN FAVEUR DU SECTEUR AGRICOLE**

Rapporteur : Alain LEVEAU

Mesdames, Messieurs,

Au titre de la politique menée depuis de nombreuses années en faveur du secteur agricole girondin, l'action du Conseil Général se caractérise par un appui aux initiatives économiques des secteurs privés et publics d'une part, et par un soutien au développement des territoires dans le cadre d'un développement durable, d'autre part.

I – AMENAGEMENT FONCIER RURAL

Comme le précisent les lois de décentralisation, le Département doit assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagement foncier rural. De plus, la Loi sur le Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005, confère au Département, à compter du 1^{er} janvier 2006, les compétences supplémentaires suivantes : nomination et secrétariat des Commissions Communales et Départementales d'Aménagement Foncier, animation et gestion des différentes procédures d'aménagement ainsi que gestion du contentieux afférent à ces procédures. Pour 2006, il est proposé :

- de maintenir nos différentes interventions en matière d'aménagement foncier,
- de poursuivre notre politique en faveur des opérations permettant l'aménagement des zones agricoles et forestières dans une optique d'utilisation rationnelle de l'espace, en donnant priorité aux opérations d'échanges amiables et multilatéraux, permettant de réorganiser à moindre coût le parcellaire et d'aboutir, par la suppression des petites parcelles, à la constitution d'îlots conséquents,
- de réaffirmer notre engagement auprès des Communautés de Communes, en relevant à 50 % l'aide accordée aux opérateurs, réalisant des animations d'opérations d'échanges amiables classiques ou multilatéraux, lorsque la Communauté de Communes n'aura pu obtenir de financement européen,
- de poursuivre nos interventions conventionnées avec la SAFER, en ouvrant la possibilité d'avances remboursables intégrées aux opérations d'échanges multilatéraux.

De plus, dans le cadre de l'article L123-24 du Code Rural, relatif à la construction de grands ouvrages, le Conseil Général de la Gironde va devoir :

- assurer la maîtrise d'ouvrage des aménagements fonciers découlant de la construction de la Ligne à Grande Vitesse Sud-Europe Atlantique (TGV Bordeaux-Angoulême). Ces aménagements feront suite aux préétudes financées en 2005 sur les treize communes concernées, représentant une surface d'environ 7 375 hectares et qui seront réalisées dans le premier semestre 2006 ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage des aménagements fonciers découlant de la construction de l'autoroute Langon-Pau sur une dizaine de communes girondines.

Pour mettre en œuvre notre politique d'aménagement foncier, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2006 en dépenses 1 570 000 € en AP et 1 615 778 € en CP ; en recettes 555 912.76 € en CP.

II – AIDE A L'EQUIPEMENT DES AGRICULTEURS ET AUX DEMARCHES DE QUALITE

Le Conseil Général soutient différents volets d'investissement réalisés dans un cadre collectif et individuel ayant pour vocation la modernisation des structures, l'amélioration des conditions de travail et de sécurité et le développement de productions de qualité.

Les investissements collectifs sont privilégiés (coopératives, CUMA et co-propriété), en ciblant les matériels liés à la préservation et à la protection de l'environnement et les équipements destinés à l'élevage extensif.

Un soutien est apporté aux projets de gestion de la ressource en eau permettant la mise en œuvre de ressources de substitution et le développement concerté d'autres usages (lutte contre l'incendie, services aux collectivités).

Concernant les bâtiments d'habitation, l'accent est mis sur les projets prenant en compte les économies d'énergie, l'utilisation du bois dans la construction et les économies d'eau.

Pour les investissements des exploitations viticoles, les projets dont le montant sera supérieur à 15.000 € HT devront faire l'objet d'une justification technico-économique dont les frais seront pris en charge à travers une aide forfaitaire.

Pour mettre en œuvre notre politique d'aide à l'équipement et aux démarches de qualité, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 1 137 000 € en AP et 1 135 682 € en CP.

III – SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES AGRICOLES

Ce programme est dédié aux structures agricoles en difficulté ou en situation de fragilité. Il intègre les dispositifs de soutien à l'installation des jeunes agriculteurs et à la mise en œuvre des contrats d'agriculture durable. Enfin, il permet d'accompagner les exploitants dans leur protection contre le risque grêle. Les mesures d'accompagnement de la crise viticole sont reconduites. 950 160 € en AP/AE et 914 642.34 € en CP en dépenses et 23 995.25 € en recettes sont prévus pour ce programme.

IV – SOUTIEN AUX ORGANISMES PROFESSIONNELS AGRICOLES

Le soutien aux organismes agricoles permet de démultiplier l'action départementale grâce à des partenariats professionnels diversifiés. Cet engagement en fonctionnement ou en investissement favorise le développement de l'activité économique agricole dans toutes ses composantes, et accompagne un encadrement scientifique, technique et professionnel du monde agricole.

Le Conseil Général renforce son appui à la promotion des territoires et des productions agricoles de qualité en aidant les manifestations à portée locale ou régionale. L'année 2006 verra également notre présence au Salon International de l'Agriculture de Paris en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le Comité Départemental du Tourisme.

Pour mettre en œuvre notre politique de soutien il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 1 899 000 € en AP/AE et 1 788 638.55 € en CP.

V – TRAITEMENT DES EFFLUENTS

L'intervention départementale vise à accompagner les investissements de traitement des effluents vinicoles, d'élevage et phytosanitaires des exploitations et des structures collectives agricoles. A partir de 2006, les investissements liés au traitement des effluents phytosanitaires seront accompagnés dans un cadre collectif. 350 000 € en AP et 355 000 € en CP sont prévus.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'adopter l'ensemble des propositions relatives aux aides à l'aménagement foncier et à l'agriculture en Gironde.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT AGRICULTURE, VITICULTURE, AQUACULTURE ET FORET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Alain LEVEAU :

Je voudrais également remercier les services de la D.D.A.R., Hervé Laurent, Marie-Laure Boccardo-Dossat, Dominique Beauté, Marie-Christine Plessiet. Ils font un travail énorme et sont à notre écoute. Ce n'est pas toujours un travail facile avec les problèmes qui se posent concernant la crise viticole. Je voudrais remercier aussi notre vice-président Jean Touzeau qui est toujours à l'écoute, et lui dire, en tant qu'agriculteur, qu'il est un urbain mais il est proche de l'agriculture, et cela nous fait plaisir, car il est conscient des problèmes qui se posent dans le milieu rural. Je remercie également Gérard Marty, toujours proche de nous et qui confirme tout ce que l'on peut mettre en place. Merci pour l'environnement et pour l'agriculture.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.

AIDE AUX ACTIVITES AQUATIQUES ET MARITIMES

Rapporteur : René SERRANO

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses compétences transférées, le Département gère 22 ports départementaux (gestion en direct ou par convention de concession). Plus largement, il intervient dans les secteurs maritimes et portuaire par un soutien aux activités conchyliques, aquacoles et de pêche, et contribue au développement et à la protection du littoral atlantique et estuarien.

Les aides traditionnelles aux filières pêche, ostréiculture et aquaculture sont reconduites, de même que la participation du Conseil Général au rapatriement du poisson vers la criée du Port d'Arcachon et la collecte des déchets ostréiques. Le Conseil Général poursuit son accompagnement et encourage les professionnels à la réalisation collective et sous maîtrise d'ouvrage directe, des investissements pour la création ou la réhabilitation des complexes ostréiques, d'autant qu'ils peuvent encore bénéficier de financements européens jusqu'en 2008.

Après la crise ostréicole liée à la présence de toxines dans les huîtres qui a marqué le printemps dernier, il s'agit pour 2006 de conforter notre action plus tournée vers la prévention d'autres crises, en veillant à la fois à la pérennité du Fonds de Solidarité en lien avec la profession, à la surveillance du naissain et du captage, à la recherche de potentialité des nappes salées souterraines et de zones refuges en cas d'alerte. En matière de communication et de promotion des huîtres, une convention cadre sera élaborée avec la Section Régionale Conchylicole qui précisera le plan d'action en cas de crise et les modalités de l'intervention départementale.

Les aides aux autres organismes professionnels sont formalisées dans le cadre de missions d'appui technique aux organismes professionnels, de missions sanitaires et pour le sauvetage en mer.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'approuver les orientations prévues et les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce programme, soit un crédit global de 1.210.000 € en AP et 931.728,39 € en CP en dépenses et 7.109,48 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT AGRICULTURE, VITICULTURE, AQUACULTURE ET FORET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

René SERRANO :

En supplément de la délibération, je voudrais dire que j'ai entendu il y a quelques jours en présence du Conseil Régional, Alain Rousset, le président de l'association conchylicole qui s'étonnait, et bien entendu tenait à souligner que la création de ce fonds de solidarité se faisait un peu attendre. Qu'il sache ici par mon intervention qu'en ce qui nous concerne, au titre de collectivité territoriale, nous impulserons bien entendu, dans le cadre de partenariats montés avec la Région et l'Etat, une politique en faveur de la création de ce fonds de solidarité.

Je tiens à souligner aussi que toutes ces crises successives et tous ces événements dont a été victime le bassin d'Arcachon, et surtout certaines catégories professionnelles, nous incite, et je l'ai demandé à la Direction de la Mer et des Ports, qui l'a bien compris, ainsi que la Direction Générale des Services, à instaurer un partenariat. Je tiens ici à souligner ce travail qui est fait en étroite relation avec les organismes et les institutions professionnelles, et il me paraît essentiel aujourd'hui, compte tenu de la diversité, de la complexité de nos actions dans nos compétences ou hors de nos compétences sur ce chapitre, et compte tenu de la masse financière mobilisée pour aider ces professionnels qui le méritent, qu'une convention cadre soit élaborée avec la Section Région Conchylicole et qu'en 2006 un rapport puisse être proposé à ce sujet-là en commission permanente.

Je voudrais rajouter que de plus en plus il faut pas mal de compétences et l'esprit d'expertise concernant ces sujets qui sont parfois difficiles. Souvent les normes changent, il faut nous adapter. Il faut que l'opérationnalité, la gestion, l'exploitation de ces filières pêche et ostréiculture se fassent à même et au contact des terrains. Je dois dire qu'en cette matière-là, aussi bien Marie-Christine Plessiet et Catherine Couteaux et tous ses collaborateurs sont toujours présents et pleinement associés à cette vie des territoires maritimes.

Je rajouterai d'autre part, que sur ce volet économique (nous verrons plus tard les volets concernant les infrastructures et les actions portuaires), il est certain, et on l'ignore trop souvent, qu'entre le Bassin d'Arcachon, l'estuaire et la pêche estuarienne, cela fait près de 2400 à 2500 emplois induits. Cette filière économique, représente 55 et 60 M€ de chiffre d'affaires, ce qui est important. Je reprends ce qui a été dit par l'un d'entre vous tout à l'heure, c'est de dire que : "osons imaginer un seul instant qu'il n'y ait pas eu, tant sur l'estuaire que sur le Bassin d'Arcachon, mais surtout sur le Bassin d'Arcachon, ces pêcheurs et surtout ces ostréiculteurs avec tout ce que cela représente de compétences, de sens de l'observation, d'écoute, et bien entendu de veille et de mise à guet de l'ensemble de cette zone environnementale sensible". Où en serait le bassin aujourd'hui, qui en moins de 25 ans a multiplié par cinq ses zones urbaines, et qui a su effectivement se doter d'un réseau d'assainissement ? Mais heureusement que ces filières sont là, parce que, longtemps avant nous qui n'en étions pas convaincus à l'époque, ces gens-là faisaient du développement durable. Je suis heureux de constater qu'aujourd'hui ce sont, au-delà de leur militantisme, ce sont des écocitoyens dont nous pouvons prendre exemple. Merci.

Philippe Madrelle reprend la présidence de l'Assemblée.

Yves FOULON :

Monsieur le Président quelques mots simplement pour, en préambule, apporter mon soutien total à ce programme d'action qui vient d'être présenté, parce que la politique menée par le Conseil Général sur les ports départementaux, et particulièrement sur ceux du Bassin d'Arcachon, est cohérente et concrète.

Je voudrais simplement insister sur l'urgence qu'il y a sur quatre points. Parfois nous sommes sur des dossiers ou on se met en conformité avec des normes qui nous sont imposées, il faut le faire, et le Département accompagne cela fort bien depuis longtemps. Mais il y a quatre points importants en terme d'urgence parce que c'est une nécessité de les mettre en pratique très rapidement. Il en va, comme l'a dit René Serrano, de la survie de tout un écosystème, de professions et de vocations maritimes qui sont les nôtres sur notre territoire.

Concernant l'ostréiculture trois points très précis qui sont présents dans le programme d'action mais qu'il faut mettre en œuvre, à mon avis, à une échéance courte, et surtout, non pas en tant qu'étude, mais concrètement sur le terrain. C'est cette fameuse vigie, on peut l'appeler comme on veut. Savoir concrètement si l'algue qui nous a fait tant de mal durant l'année 2005 est susceptible d'être présente dans nos eaux. Deuxième élément, si on sait que cette algue est là, il faut se donner les moyens de prélever, de stocker, sinon savoir que la maladie peut arriver sans avoir la capacité de réagir serait totalement inopérant. Le troisième élément et c'est prévu aussi dans le programme d'action, cette fameuse éclosion qui me semble une bonne idée, compliquée à mettre en œuvre à la fois techniquement, financièrement et scientifiquement. Elle est prévue dans ce programme d'action, c'est le problème du naissain; parce que nous sommes le premier producteur de naissains. Donc ces trois points sont vraiment dans l'urgence parce qu'il en va de la survie de cette profession ostréicole.

Le quatrième élément qui est urgent aussi touche la pêche, mais aussi la plaisance, c'est le dragage du port d'Arcachon. On le sait, un bateau de pêche s'est échoué il y a quinze jours. Cela veut dire que toutes les mesures que nous prenons en amont pour favoriser la pêche sur le Bassin d'Arcachon se trouvent totalement inutiles et inefficaces si tout simplement les bateaux de pêche ne peuvent pas rentrer dans le port d'Arcachon. Il en va là en tout pêche et plaisance de 2500 emplois directs et non pas 2500 emplois qui seraient à venir, mais 2500 emplois existants, identifiés, avec des familles que nous connaissons tous.

Alors là encore une fois le Conseil Général, et je salue son action, travaille sur ce dossier de façon très concrète. René Serrano préside cette mise en œuvre de ce schéma directeur sous votre autorité. Cela va dans le bon sens. Mais je voudrais insister sur l'urgence qu'il y a maintenant à agir. On connaît les recettes qu'il faut mettre en œuvre pour favoriser ce Bassin d'Arcachon tant sur le plan de l'ostréiculture que de la pêche. Le programme d'action est concret mais je voudrais vraiment que sur l'année 2006 nous puissions avoir vraiment des réponses très concrètes aux quatre points que je viens d'évoquer

M. LE PRESIDENT :

Je remercie notre collègue Yves Foulon pour ces précisions importantes.

René SERRANO :

Je suis heureux de constater que Yves Foulon, cher collègue et voisin de territoire, maintenant que nous allons l'être d'arrondissement, intervienne sur ce sujet-là. Je voudrais simplement lui dire qu'en matière d'ostréiculture comme en matière de pêche, les lois de décentralisation sont très claires. Et à la suite, à la fois du Prestige et de la crise concernant les toxines, il est certain que vous avez pu constater, cher ami, cher collègue, que c'est l'Etat, et par la suite le Président du Conseil Général, qui ont rassemblé autour de la table les partenaires concernés au titre de leur fonction et des institutions. Ils ont abordé ces problématiques au cœur même des événements et de l'incident, et ont révélé bien entendu des points plus particuliers que nous traitons habituellement mais qui sont apparus comme étant des points clés. Vous les avez soulignés et je vous en remercie. Nous l'avions fait auparavant et nous continuons de le faire.

Mais en ce qui concerne la vigie, le fonds de solidarité qu'il faut mettre en place, et un réseau intensifié de surveillance, bien entendu le Conseil Général y prendra toute sa part. Mais ce n'est pas le Conseil Général qui peut créer le cadre, le contenu, l'enveloppe et le contenant à lui tout seul. Il faut dans le cadre de la mobilisation que la Préfecture, la sous-préfecture jouent leur rôle. Pour ce qui nous concerne nous y sommes prêts. Les études c'est bien, mais il faut sortir des études pour aller à l'opérationnel. Mais aujourd'hui, nous vivons dans un monde où lorsqu'on ne fait pas d'études d'impact et qu'on passe à l'opérationnel, en général, et vous le savez, foisonnent sur nos territoires des gens qui observent, des associations dont c'est le rôle essentiel de voir si tout se passe conformément à la norme, aux règles, aux circulaires et à la réglementation. Donc en matière de nappe salée souterraine, nous menons une étude sérieuse qui donnera ses résultats au cours de l'année 2006. Indéniablement nous répondons présents parce que nous sommes pleinement sur nos compétences, il n'y aura aucun problème.

Pour ce qui est de l'écloserie, c'est un projet que la section régionale conchylicole a proposé et j'en ai entendu parler, moi qui suis au contact permanent du milieu maritime, il y a réellement officiellement un mois et demi deux mois. Donc je ne peux pas dire que nous soyons dans l'urgence. C'est un sujet difficile, sensible, un sujet qu'il va falloir mener de pair avec d'autres partenaires. J'espère que nous le mènerons parce que tout le monde est convaincu qu'il faut le faire.

En ce qui concerne la pêche et la plaisance, on est là sur une délibération économique, Bien entendu la pêche et la plaisance sont des outils économiques, mais dans le cadre de la narration que donne cette délibération sur l'activité aquatique et maritime, il n'y a pas réponse à donner maintenant. Par contre vous indiquez tout simplement, j'en suis convaincu, vous nous l'avez dit, et dans vos conseils d'administration vous l'avez même réalisé puisque je les lis avec beaucoup d'attention. Et il apparaît que ce schéma de traitement des boues portuaires est dans la ligne droite. D'ici un mois l'ensemble du manuscrit sera officiellement remis au Président. Il fait suite à des comités de suivi, des comités de pilotage. Je termine le tour de toutes les mairies du Bassin d'Arcachon. Hier j'étais à Andernos, l'autre jour à Arès. Nous allons continuer pour visiter les sites potentiels et refuser ceux qui ne pourraient pas l'être. Arcachon n'a pas de site pour mettre ces boues. Nous avons engagé encore une étude pour Arcachon, un scanner et une IRM qui vont nous permettre de révéler ensemble et en partenariat, les suffisances et les insuffisances, les excès, les mises en adéquation des infrastructures et des milieux professionnels dans leurs besoins. Mais nécessairement il faut

en passer par des études. Vous-même avez dit, attendons l'essai du Conseil Général que vous allez réaliser sur les géotextiles à Arcachon. Vous l'avez annoncé comme étant une étude et une analyse qui vont être faites dans le premier semestre 2006. Vous en attendez les résultats. Nous aussi nous attendons les résultats puisque nous allons faire trois essais différents en d'autres lieux de vie portuaire sur le Bassin d'Arcachon. Mais il faut dire aujourd'hui que cette priorité dont vous faites état ne relève pas tout à fait du Conseil Général dans le retard apporté, parce que pendant 27 ans tout le monde faisait ce qu'il voulait en matière de traitement de dragage sur le Bassin d'Arcachon, avec les moyens qu'il pouvait et parfois sous le manteau. N'empêche que de 2001 à 2005, ce n'est pas le Conseil Général qui vous a retardé, vous auriez pu vous tourner vers l'Etat pour avoir un permis soit en 2002, en 2003 ou 2004. Donc aujourd'hui on est bien sur une initiative prise par le Conseil Général qui va vous permettre les uns et les autres de sortir de l'ornière. Merci.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**CRÉATION DE DEUX COMPTES ANNEXES
LABSA ET DOMAINE DEPARTEMENTAL GERARD LAGORS**

Rapporteur : Jacques FERGEAU

Mesdames, Messieurs,

Pour des raisons de rigueur budgétaire, nous sommes obligés de créer les comptes avant de voter les budgets.

A compter de 2006, il nous est proposé la création de deux comptes annexes : le LABSA et le Domaine Départemental Gérard Lagors à Hostens, dont la gestion répond aux conditions d'ouverture d'une comptabilité distincte :

- le LABSA en raison de l'assujettissement de son activité à la TVA,
- et le Domaine Gérard Lagors afin de permettre une meilleure évaluation des coûts de revient et de gestion.

De plus, nous aurons ainsi la vision du coût réel de ces deux structures.

La comptabilité du LABSA sera retracée par le biais de la nomenclature M4, et celle du Domaine Départemental suivra la M52.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL (LABSA)

Rapporteur : Jean TOUZEAU

Mesdames, Messieurs,

Le Département, dans le cadre de ses interventions générales à l'égard de l'agriculture, des producteurs et des acteurs de l'aval, met en œuvre avec le Laboratoire départemental d'analyse vétérinaire et de sécurité alimentaire (LABSA) des moyens humains et techniques au service de la qualité sanitaire des cheptels, des productions et des produits.

Pour la réalisation de ses missions, décrites dans le rapport de présentation, et poursuivre la démarche qualité entreprise, la gestion du laboratoire fera désormais l'objet d'un budget annexe

Le budget annexe 2006 du LABSA, qu'il nous est demandé d'approuver, s'élèvera donc à 1 450 300 € en dépenses et recettes, celles intégrant une subvention départementale de 770 000 €.

Enfin il convient d'adopter la tarification hors taxes, applicable au 1er janvier 2006 et révisable annuellement, des prestations de service réalisées par le LABSA, conformément à l'annexe n°1 jointe au rapport et autoriser le président à signer tout document afférent à sa gestion

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT AGRICULTURE, VITICULTURE, AQUACULTURE ET FORET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean TOUZEAU :

Je voudrais rappeler le rôle essentiel joué par ce le Laboratoire départemental d'analyse vétérinaire et de sécurité alimentaire, puisque la sécurité alimentaire, concernant notamment les collectivités, est un élément capital aujourd'hui. Ce laboratoire a à la fois une mission de service public avec des missions effectuées pour le compte de l'Etat, et également des prestations de services effectuées dans le cadre à la fois de la biologie vétérinaire, de la microbiologie et de la chimie alimentaire. J'en profite pour remercier et féliciter l'ensemble des agents qui travaillent dans cette structure qui a un rôle très important.

Alain RENARD :

Je voudrais inciter tous nos collègues qui siègent au niveau des conseils d'administration de nos collègues à porter à la connaissance des responsables d'établissements l'ensemble des services que peut apporter le LABSA, notamment en terme de sécurité alimentaire comme d'autres laboratoires, mais également un rôle de conseil. Et cet outil départemental au service de nos collègues, compétence départementale, doit être valorisé. Je tenais à cette occasion à rappeler que par rapport au personnel que nous avons rencontré avec Jean Touzeau, il est clairement réaffirmé le rôle de service au public et le service public de ce LABSA, et que la mise en place de ce budget annexe est une procédure d'ordre comptable et financière et ne saurait en aucun cas être analysé comme une privatisation quelconque ou une mise en gestion privée de cet outil là.

Pierre BARRAU :

Je suis tout à fait de l'avis d'Alain Renard. Ce laboratoire devrait être utilisé plus souvent peut-être par les communes et les collèges, notamment pour les analyses alimentaires. Nous avons vu récemment un grave problème survenu dans des cantines scolaires, à la suite d'enfants qui avaient mangé de la viande hachée. Je ne veux pas faire le procès de la viande hachée, mais j'ai vu sur la Dépêche du Midi que la directrice d'un laboratoire vétérinaire du département où avait été fabriquée cette viande hachée et mise sous vide, l'entreprise était en accusation parce que inutile de vous dire que dans cette viande hachée on ne doit pas mettre les meilleurs morceaux de la vache, et on ne va pas voir exactement si l'intestin de la vache n'était pas perforé avant de ramasser la viande. En tout cas il y a eu des bactéries qui ont pullulées dans cette viande hachée que l'on garde trop longtemps sous vide, et il ne faut pas avoir peur de recourir à l'analyse. C'est pourquoi je vote des deux mains la subvention pour aider le laboratoire d'analyse qui est indispensable dans un Département aussi important que la Gironde.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT :

Je vais lever la séance. Elle reprendra à 14 h 30.

La séance est levée à 13 heures.

Le Secrétaire de Séance,

Bernard DUSSAUT
Sénateur de la Gironde

Le Président du Conseil Général,

Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2005

APRES-MIDI

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 15 DECEMBRE 2005

Après-midi

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : MM. Pierre BARRAU, Jean-Jacques BENOIT, Mme Christine BOST, MM. Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Jean-Pierre CHALARD, Yves d'AMECOURT, Michel DARGUENCE, Jean DARREMONT, Alain DAVID, Hervé De GABORY, Mme Michèle DELAUNAY, MM. Stéphan DELAUX, Mme Isabelle DEXPERT, MM. Philippe DORTHE, Philippe DUBOURG, Michel DUCHENE, Bernard DUSSAUT, Bernard FATH, Mme Martine FAURE, MM. Jacques FERGEAU, Nicolas FLORIAN, Yves FOULON, Michel FROUIN, Bernard GARANDEAU, Christian GAUBERT, Jean-Marc GAÛZERE, Jean-Luc GLEYZE, Michel HILAIRE, Sébastien HOURNAU, Daniel JAULT, Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, Serge LAMAISON, Henri LAURENT, Yves LECAUDEY, Alain LEVEAU, Vincent LIMINIANA, Pierre LOTHAIRE, Philippe MADRELLE, Alain MAROIS, Guy MARTY, Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, Christian MUR, Jean-Jacques PARIS, Philippe PLISSON, Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Guy RIFFAUD, Gilles SAVARY, René SERRANO, Jean-Pierre SOUBIE, Jean TOUZEAU, Guy TRUPIN, Dominique VINCENT, Pierre YERLES.

Excusés : MM. Pierre AUGÉY, Gérard CESAR, Francis MAGENTIES, Jacques MAUGEIN, Alain PERONNAU, Jean-François REGERE.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT.

POLITIQUE EN FAVEUR DU TOURISME

Rapporteur : Philippe DORTHE

Mesdames, Messieurs,

La politique du Conseil Général en faveur du tourisme traduit notre volonté d'aménager le département, de réduire les disparités entre les territoires, de valoriser les richesses du patrimoine girondin. Elle s'appuie sur le schéma d'aménagement touristique adopté par notre assemblée le 16 décembre 2002. L'intervention départementale concerne trois domaines importants :

1. L'ITINERANCE

C'est un enjeu majeur du développement du tourisme de proximité, dont le schéma départemental a fait l'une de ses priorités. En liant les territoires girondins, en valorisant les multiples richesses patrimoniales du Département, cette politique structurante donne à tous et en toutes saisons la possibilité de se promener à pied, à vélo, en bateau, en voiture et à cheval. A cet effet, sont mis en œuvre :

Le plan départemental de randonnées, comptant aujourd'hui plus de 4 000 km sentiers pédestres, qui sera notamment complété en 2006 par les premières actions de recherche de tracés sur la Communauté Urbaine de Bordeaux. Nous avons un important travail à faire en ce sens sur les villes de la C.U.B. qui offre quasiment toutes des qualités architecturales et touristiques reconnues.

Les pistes cyclables : une étude de développement du tourisme cyclable à l'échelle du Département sera engagée en vue de rechercher une stratégie visible et partagée par tous. D'autre part, notre soutien à la mise aux normes des différents réseaux visant à leur intégration dans les schémas régional et national "Véloroutes et Voies Vertes" sera poursuivi, de même que notre participation à l'entretien des pistes.

Le tourisme fluvial : c'est un domaine d'intervention dans lequel notre collectivité s'investit aux côtés d'autres partenaires comme l'Etat ou la Région. En 2006, divers projets seront soutenus, dont des aménagements portuaires à Pauillac et l'adaptation du pôle fluvial de Castets-en-Dorthe.

La signalisation touristique : dans l'attente des conclusions de l'étude de signalisation des sites départementaux à vocation touristique qui définira une charte susceptible d'être déclinée à l'échelon intercommunal, l'intervention financière du Département est suspendue. Pour ce programme lié à l'itinérance, figurent au projet de budget 765.000 € en AP/AE et 897.761,60€ en CP en dépenses et 291.488 € en recettes.

2. LES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

L'objectif est d'offrir aux touristes des conditions d'accueil et des hébergements de qualité susceptibles de répondre à leurs attentes. Il faut envisager de privilégier, par exemple, un lien avec notre politique en faveur de l'itinérance pour les équipements touristiques et une action en faveur de la viticulture pour les hébergements touristiques.

Les équipements d'accueil touristique : afin d'améliorer leur cohérence qualitative et quantitative, les interventions du Conseil Général privilégieront les projets publics inscrits dans le cadre des procédures contractuelles départementales (CDD, CAB) et autres telles que CIADT, Leader +... Notre collectivité est, par ailleurs, fortement impliquée dans le développement de la filière du tourisme viti-vinicole en Gironde et en Aquitaine. La promotion de cette action est assurée par le Comité départemental du Tourisme. Elle constitue une opportunité qu'il nous faudra développer.

Les hébergements touristiques : les aides départementales concernent les hébergements labellisés, qu'ils soient réalisés en maîtrise d'ouvrage publique ou privée : gîtes ruraux, gîtes d'étape et de séjour, chambres d'hôtes, petits hôtels ruraux de moins de 30 chambres après travaux, hébergements de plein air. Au titre des équipements touristiques 735.000 € en AP et 600.000 € en CP sont inscrits au projet de budget.

3. LE PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES A VOCATION TOURISTIQUE

Ce programme contribue à favoriser l'activité touristique girondine par l'organisation d'actions de promotion et de communication. Son principal volet consiste à affirmer le rôle du CDT, organisme de proposition et de mise en œuvre de la politique départementale du Tourisme. A ce titre, il est chargé d'initier le plan d'actions issu du schéma et le plan de communication adopté par le Département. En qualité d'outil d'exécution de la politique départementale, le CDT contribue à l'émergence des stratégies de production par filière et proposera une démarche d'évolution à l'horizon 2015. En outre, il contribue à l'essor de la politique de développement durable. Une réflexion s'engagera en 2006 pour conforter son rôle, ses compétences et ses missions. Les nouvelles données du tourisme en Gironde nécessitent cette évolution.

Par ailleurs, notre collectivité apporte son soutien financier aux principaux organismes à vocation touristique et environnementale : le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et l'Union Départementale des Offices de tourisme et syndicats d'initiative.

Pour le programme promotion touristique 3.330.866 € sont inscrits au projet de budget primitif.

En outre, le Département poursuit son action dans la gestion des syndicats mixtes du littoral.

4. LES SYNDICATS MIXTES A VOCATION TOURISTIQUE

Carcans : la dissolution du Syndicat Mixte de Carcans interviendra lorsque la situation fiscale de la Maison des Sports de Vagues aura été réglée et que son transfert à la commune pourra ainsi être effectué.

Hourtin : la clôture de la ZAC et la dissolution du Syndicat Mixte sont actuellement en attente d'une décision du président du Syndicat Mixte d'Hourtin. Les crédits inscrits correspondent à la participation du Conseil Général, au titre du remboursement de la dette du Syndicat, à hauteur de 50 % des annuités d'emprunt.

Lacanau : pour le financement de syndicats mixtes à vocation touristique, sont inscrits 534.832 € en AP/AE et 619.432 € en CP.

Pour permettre la concrétisation de l'ensemble de ces actions, il nous est demandé d'approuver les orientations proposées et d'homologuer l'inscription des crédits inscrits au projet de budget à hauteur de 2.034.832 € en AP et 5.448.059,60 € en CP pour les dépenses, ainsi que 291.488 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Philippe. DORTHE :

Avant de vous laisser la parole, chers collègues, je voudrais quand même vous dire que malgré de mauvaises années, notamment, nous nous souvenons tous de 2003, avec ce qui s'est passé avec le Prestige ; les années 2004 et 2005, nous avons les chiffres sont en nette progression en terme de tourisme. Certainement que le travail des professionnels y est pour beaucoup mais aussi les collectivités, les offices, et le C.D.T. qui a fait un gros travail avec beaucoup d'effort pour rattraper les chiffres et notamment les clientèles que nous avons perdues un moment donné.

Nous pouvons vous dire aussi, je crois que mon collègue de Bordeaux ne peut que le confirmer, nous avons une clientèle espagnole de plus en plus importante dans notre Département, et je crois que nous devons continuer à travailler cette clientèle de proximité qui est essentielle pour le Département. Chers collègues, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT :

Je félicite notre ami Philippe Dorthe pour son dynamisme et sa passion, qu'il sait faire partager, ce qui est très bien.

Stéphan DELAUX :

Monsieur le Président, sur ce dossier, nous n'allons pas nous disputer. D'abord je voudrais dire que je suis en plein accord avec la place que Jean Touzeau a accordée dans un premier temps au tourisme dans sa présentation générale sur l'économie, parce que le tourisme n'est pas un accessoire économique. Le tourisme est une industrie qui est au cœur de notre développement économique. Il y a un très fort potentiel, je ne vais pas m'attarder sur nos atouts patrimoniaux ou naturels. Mais dans des moments d'incertitude sur le développement économique, on peut penser que le tourisme est un atout que nous devons jouer à fond.

Je suis, par ailleurs, évidemment en accord avec un certain nombre de choses qui viennent d'être dites par Philippe Dorthe. Je pense que le tourisme a en effet le potentiel de développement le plus important parmi nos secteurs d'activités économiques. Et une des raisons pour lesquelles nous devons nous y consacrer, c'est que c'est un secteur que nous maîtrisons. Tout à l'heure notre collègue Pierre Barrau parlait de la concurrence internationale. Nous voyons bien qu'il y a un certain nombre d'industries de main-d'œuvre pour lesquelles les décisions ne sont pas seulement de notre ressort quand il s'agit de sociétés internationales. Pour ce qui concerne le tourisme, nous avons entre les mains la possibilité de le développer, et à travers lui de développer l'emploi et la création de richesses.

Pour cela, il faut bien entendu d'abord coordonner nos efforts. La visibilité touristique d'une région n'est pas la visibilité d'une collectivité locale. C'est vraiment la visibilité des efforts faits par les uns et par les autres. Et si nous voulons développer cette industrie, il faut que notre région, notre département, nos communautés de communes, la ville métropole, soient engagés dans la même dynamique. Il faut aussi que nous sachions structurer notre offre tous ensemble, Philippe Dorthe en a dit quelques éléments. Il faut savoir où sont nos vraies valeurs, nos vraies potentialités, et que les collectivités locales tirent toutes dans le même sens pour donner une vraie pertinence à nos propositions et pour faire en sorte que les clientèles nationales, comme internationales d'ailleurs, aient le sentiment que ce qui est proposé dans notre région est intéressant et que nous sommes parmi les meilleures offres du marché.

Il faut dire quelques mots de la qualité, Philippe Dorthe en a parlé sur les hébergements. Il y a aussi l'accueil, la main-d'œuvre, les professionnels, nous devons travailler en liaison étroite avec l'ensemble de la filière et l'ensemble des professionnels pour faire en sorte que nous ayons un niveau de prestations, un niveau de qualité qui soient conformes à ce qu'est aujourd'hui la compétition internationale ; et nous devons là avoir beaucoup de vigilance, de détermination et beaucoup d'exigence. Cela passe évidemment par de la formation. Nous ne sommes pas ici en charge de ce secteur là, pas plus d'ailleurs qu'à la ville de Bordeaux, mais je crois que la réflexion doit être conduite, y compris avec le Conseil Régional, pour faire en sorte que nous ayons sur la filière touristique les formations qui conviennent.

Le rapporteur a parlé de l'oenotourisme. Le tourisme vitivinicole est une de mes préoccupations personnelles depuis plusieurs années. Aujourd'hui il y a la possibilité de faire se rencontrer deux filières économiques à fort potentiel, l'une d'elle étant un peu en difficulté, la filière vitivinicole, mais je crois que la filière touristique peut aujourd'hui opportunément venir renforcer, donner un coup de main, à cette filière.

Nous n'inventerons rien, nos concurrents sont depuis longtemps déjà sur ce créneau-là. Il suffit d'aller faire un petit tour dans La Rioja, pour voir un peu comment cette filière s'est structurée autour du tourisme et quel est l'apport que cela génère sur le plan économique. 30 % de la vente de la filière sont assurés à travers ce passage de touristes dans La Rioja, et ce qui est fait là est fait aussi en Californie, en Afrique du Sud ou en Australie.

Nous avons besoin d'accompagner cette démarche. Aujourd'hui il y a une forte réceptivité de la filière viticole au développement de l'oenotourisme. Vous avez signé, Monsieur le Président des accords avec les responsables de cette filière. Nous-mêmes à la ville de Bordeaux travaillons également avec le C.I.V.B.. On sent bien qu'il y a une grande disponibilité. Il faut maintenant aller plus loin, que l'on structure et que l'on densifie l'offre, pour faire en sorte qu'elle soit pertinente sur le marché. Il ne suffit pas de déclarer les choses, encore faut-il les faire, et il faut les faire ensemble : les collectivités locales, les professionnels, la filière vitivinicole, l'ensemble de ceux qui peuvent être acteurs ; et on verra là à cette occasion qu'il y a des regroupements et des synergies d'images qui sont évidemment tout à fait précieux.

Nous voyons bien que le vin de Bordeaux, dont on peut penser que c'est le plus grand vin du monde, aujourd'hui souffre. Nous voyons bien que la ville de Bordeaux qui a changé son image, qui est devenue aujourd'hui une ville attractive, peut être un partenaire moteur dynamique. Je crois qu'il faut que nous mettions nos efforts ensemble pour faire en sorte que ces préoccupations, qui pouvaient paraître un peu accessoires il y a quelques années autour du tourisme, deviennent aujourd'hui des éléments un peu centraux dans notre démarche économique, ce qui évidemment n'exclut pas de continuer à porter nos efforts sur tout le reste. Nous avons là un peu de retard et il faut ensemble se dire qu'il y a pour beaucoup de girondins, beaucoup de gens de notre région, des raisons d'espérer dans cette filière économique qu'est aujourd'hui le tourisme.

Je voudrais dire à ce titre-là, que la ville de Bordeaux peut mieux que jamais jouer son rôle. Bordeaux n'est plus la belle endormie, Bordeaux est devenue une ville dynamique et attractive. La presse nationale et internationale regarde cette ville changer, bouger. Sur le plan du développement touristique c'est un atout formidable, parce que le patrimoine de la ville chacun le connaît, mais aujourd'hui l'envie que cette ville suscite est évidemment un atout pour développer des produits et mettre en place les actions de promotion que nous conduisons les uns et les autres sur l'ensemble des marchés, et que nous conduisons d'ailleurs de plus en plus ensemble. Nous nous retrouvons fréquemment avec le C.R.T.A., le C.D.T., l'Office de Tourisme de Bordeaux, sur un certain nombre d'opérations en France et à l'étranger.

Donc je voudrais dire, Monsieur le Président, notre totale disponibilité par rapport à cette filière, nous réjouir qu'elle ait trouvé dans cette présentation sur l'économie une place qu'elle mérite, et je pense qu'au fil des années nous pourrons lui donner de plus en plus d'importance, parce que je crois que cela aura de plus en plus d'importance pour les bordelais et pour les girondins.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Stéphan Delaux. Je me réjouis de cette coopération entre Bordeaux et le Département. Bien entendu nous tirons tous dans le même sens. Nous avons encore beaucoup de choses à faire ensemble et je m'en réjouis.

Philippe DORTHE :

Je n'ai pas grand chose à ajouter si ce n'est faire un petit clin d'œil à notre ami Pierre Barrau qui parlait de textile chinois. Je crois que la ville de Bordeaux a fait aussi la même chose, nous avons édité une plaquette en mandarin simplifié pour démarcher les offices de tourisme autorisés chinois, pour que les chinois qui ont un fort pouvoir d'achat, il y en a 56 millions en Chine, essaient de découvrir notre beau département. Donc je voulais lui faire ce clin d'œil.

En tout cas, je suis tout à fait d'accord. Nous devons mettre en œuvre notre énergie les uns et les autres pour développer cette économie qui est le deuxième poste du P.I.B., vous l'avez dit Jean Touzeau ce matin, c'est 1 milliard 200 M€ de chiffres d'affaires. Et quand on y rajoute la viticulture, qui est le premier poste du PIB, l'agro alimentaire, en tout, c'est bien un atout énorme pour le Département de la Gironde. Je remercie toutes nos collègues et tous nos collègues de s'en être rendus compte et de nous aider dans le soutien à cette économie.

M. LE PRESIDENT :

Notre collègue n'est pas là, mais je suis sûr qu'il aurait rebondi à vos observations.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

***Intervention du Vice-Président chargé du Développement Durable
et des Politiques Territoriales Contractuelles***

Philippe PLISSON :

Monsieur le Président, chers collègues. Les effets du réchauffement de la planète pourraient être comparés à ceux "d'armes de destruction massives" ! C'est en substance les propos qui ont fait l'ouverture du sommet de Montréal, dans le cadre de la Convention Climat de l'ONU le 28 novembre dernier. Plus de 10.000 participants et 180 pays ont planché à la mise en œuvre du protocole de Kyoto pour lutter contre l'effet de serre, protocole toujours ignoré par les Etats-Unis, premier pollueur au monde. La Chine et l'Inde elles aussi engagées dans une croissance si peu respectueuse de l'environnement. Des données scientifiques le confirment et une étude européenne l'a d'ailleurs démontré : l'homme est bien jugé pour responsable du réchauffement climatique, et ce réchauffement n'est pas le résultat d'un cycle naturel. Il faut que chacun regarde la vérité en face, quand bien même elle dérange.

13.000 experts internationaux, à la demande des Nations Unies, ont développé dans un rapport de juin 2005, la très probable incapacité des écosystèmes à entretenir les générations futures, si la pression de l'activité humaine ne faiblit pas, car l'épuisement de la nature menace le progrès ! Ils ont notamment prouvé qu'une dégradation s'est accélérée au cours des cinquante dernières années. On oublie trop facilement que les progrès de la lutte contre la pauvreté, contre la faim et pour la santé dépendent des apports fournis par les écosystèmes.

L'année 2005 aura été en la matière une année extrêmement agitée, marquée par un nombre record de cyclones en Atlantique, en particulier en Louisiane. Des inondations un peu partout et notamment en Inde et au Bangladesh ont contraint, ces derniers mois, au déplacement de 280.000 personnes. Les conditions de vie d'un grand nombre restent encore précaires et y compris chez nous, en France, où les Restaurants du Cœur ont prévu de servir 67 millions de repas pour 630.000 bénéficiaires, dont 20.000 enfants de moins de douze ans. Alors que, globalement, la richesse des pays industrialisés augmente, l'écart entre les plus riches et les plus pauvres se creuse.

Les causes portent un nom : l'ultralibéralisme et son corollaire, la civilisation du gâchis. Le modèle économique fondé sur la croissance qui suppose que plus le gâteau grossit, plus la richesse de tous augmente, a failli. En fait, plus le gâteau grossit, plus quelques uns se goinfrent. Il est temps de penser l'alternative et de partager, durablement, le gâteau et la planète. La Conférence Mondiale du Commerce, réunie à Hong Kong, qui s'est ouverte mardi dernier, a vu le dépôt d'une pétition de plus de dix millions de signatures qui dénoncent les règles injustes du commerce international, bien trop souvent motivé par ce qu'on appelle aujourd'hui "le court-termisme" (ou après moi le déluge !) !

Voilà ! Si l'actualité du monde n'est pas "rose", (ce que je regrette, comme la majorité d'entre nous ici), des initiatives se multiplient et des solutions existent pour penser un développement éthique et équitable pour tous. Au-delà du catastrophisme émerge l'idée qu'une autre voie est possible. La réunion de Montréal s'est d'ailleurs achevée sur un "accord informel élargi" pour limiter le réchauffement climatique. Les Etats-Unis n'ont pu décemment s'en extraire. Une prise de conscience collective a aussi été officialisée par le constat que la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre n'était pas seulement une préoccupation des pays riches, et que les pays émergents avaient eux aussi tout à y gagner. Pour autant, les

objectifs de Kyoto restent encore loin du compte, car ils prévoient une baisse de 5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, alors que les spécialistes affirment la nécessité de diviser celles-ci par quatre si l'on veut revenir à la capacité naturelle de nos puits de carbone. C'est dire qu'il est urgent de changer le modèle...

Il faut aussi noter que le Développement Durable sort du domaine de l'utopie pour devenir un élément pragmatique de l'économie et que des entreprises, multinationales Française ou PME, s'engagent dans le développement durable dans un esprit de réalisme : le commerce responsable aussi, ça rapporte ! Une multinationale, Total/Fina – Elf d'ailleurs, a choisi de dédommager ses "employés" à la suite de ses pratiques peu éthiques en Birmanie. L'image serait donc aussi importante que les bénéfices ? Et bien tant mieux !

Les industriels devront d'ailleurs bientôt être tenus de respecter la réglementation européenne "Reach" qui impose l'évaluation de la toxicité des substances produites ou employées. Car c'est 10.000 substances chimiques qui sont utilisées dans la fabrication des produits de consommation courante ! En France, ce n'est pas brillant ! Un rapport récent réalisé par le regroupement de treize O.N.G. montre qu'on parle beaucoup mais qu'on agit peu. C'est plutôt un ensemble de "mesures" qui sont prises sans cohérence ni ambition, et qui n'impulsent pas les changements structurels nécessaires à la concrétisation de notre engagement. On notera, d'ailleurs, que le Ministère de l'Ecologie ne bénéficie que de 0,3 % du budget national, et que les crédits de l'ADEME ne font que se rabougrir. Je dis donc : Attention Danger ! Et si on n'y prend garde, ce qu'une volonté politique tarde à mettre en œuvre, en France, c'est le juge qui pourrait y parvenir. En effet, je tiens à attirer votre attention sur deux décisions qui ont été rendues en 2005. La première par le Tribunal Administratif de Chalon et l'autre par le Conseil Constitutionnel. Ces décisions évoquaient la Charte de l'Environnement qui, par la volonté du Président Chirac, que je salue sur ce point, est adossée à la Constitution depuis 2004. Pour la première fois, ce texte justifie une décision de justice, et notamment son article 6 qui prévoit que : "les politiques publiques doivent promouvoir un Développement Durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social". A bon entendeur salut !

En Gironde, on n'a pas attendu le grand soir ni que la notion de Développement Durable soit à la mode et depuis 1999, c'est le partenariat avec les territoires girondins, dans le cadre de notre dispositif de Contrat de Développement Durable qui s'est montré un véritable laboratoire en la matière. Le mot "laboratoire" n'est pas utilisé à la légère ; il évoque toutes les réussites, mais aussi toutes les limites de certaines expériences menées ! Pour 2005, c'est encore un succès ! 29 contrats opérationnels ont été délibérés dans le secteur urbain. 45 contrats opérationnels ont été votés dans le secteur rural dont un contrat transitoire avec le Pays d'Auros. C'est au total près de 11 millions d'€ que le Département apporte à l'ensemble du territoire par le biais des CDD, dans un esprit de solidarité, de complémentarité et d'équilibre, au bénéfice de l'ensemble des Girondins. La nature des actions portées par les territoires est très diversifiée. Les axes les plus développés cette année ont été ceux de l'enfance et de la jeunesse, mais aussi ceux de l'environnement, du patrimoine, et aussi des déchets.

Pour l'immense travail fourni à l'accompagnement des territoires urbains et ruraux, je remercie ici les services qui ont su être réactifs et pédagogues auprès de nos partenaires, et

mon ami Bernard Castagnet, Président de la commission, qui va tout à l'heure présenter le rapport.

Nous avons souhaité la poursuite de nos politiques contractuelles qui, sans augmentation budgétaire, vont intégrer les mesures nouvelles souhaitées par chacun des vice-Présidents. Cette année a été largement marquée par la conduite de notre Agenda 21. C'est un énorme travail de diagnostic qui vient d'aboutir ces jours derniers, alimenté pour partie par une concertation générale. Quel chantier ! Des Ateliers internes au Département ont mobilisé régulièrement les services et les élus (180 personnes). Puis ce fut la mise en place d'un Comité de Pilotage avec nos partenaires institutionnels, L'organisation de rencontres territoriales consacrées à l'Agenda 21 qui ont réuni plus de 160 représentants de collectivités girondines, ainsi que les rencontres nationales du Développement Durable à Bordeaux Lac qui ont vu le déplacement de plus de 300 techniciens. Evidemment, mais aussi et surtout, les onze rencontres avec les acteurs locaux et les citoyens de tout le Département, pour lesquelles 1.260 girondins se sont déplacés.

On nous prédisait les pires avatars, des interpellations, des agressions, que sais-je encore... Et bien ce fut au contraire un bonheur au quotidien que de rencontrer aux quatre coins de la Gironde des citoyens heureux que les politiques soient enfin à leur écoute. Le Président, les vice-présidents, les élus, y compris de l'opposition, et notre collègue Yves d'Amecourt en particulier, qui s'y sont investis avec moi peuvent en témoigner : chaque soir les débats ont été riches, passionnés, mais toujours constructifs et respectueux.

Lors du Comité de Pilotage de l'Agenda 21 de lundi, un membre éminent de l'Etat, Monsieur Audrerie, de la DIREN, a dit qu'il était épaté par ces moments de "vraie politique" où des élus et une institution sont capables de dire qu'ils ne savent pas tout dans ce monde qui bouge vite, et viennent sonder la Société civile avant d'arrêter leur décision pour l'avenir. Et bien même si c'est difficile, ce sont des moments forts de la démocratie. Car c'est au total plus de 1.900 personnes qui ont contribué, par leur participation, leurs propositions et leurs idées, au diagnostic Agenda 21 de la Gironde. C'est une grande satisfaction que d'avoir gagné ce pari difficile, et je remercie ici la mission Agenda 21, qui s'est rendue efficace et disponible, souvent sans compter ni son temps ni sa peine, et ma fidèle Présidente de commission, Isabelle Dexpert.

Maintenant, nous entrons dans la phase de définition des orientations et des actions qui composeront le premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde : encore un beau chantier et de beaux moments de concertation en perspective ! Parce qu'il nous a semblé nécessaire d'encourager nos collectivités partenaires à s'inscrire dans cette dynamique, nous avons lancé l'appel à projet pour les Agendas 21 Infra-Départementaux qui a connu un franc succès. Ce sont vingt collectivités qui s'engagent dans cette démarche avec notre soutien, on a fait monter les statistiques nationales des Agendas 21 de 25 %. D'autres frappent à la porte, je ne vous le cache pas, et c'est aussi ensemble que nous avons constitué le Conseil Départemental des Agendas 21 locaux, espace d'échanges, d'expériences, de formation et d'informations fédéré par le Département. Car l'Agenda 21 de la Gironde, c'est construire un projet commun dans une vision de Développement Durable, mais c'est aussi essaimer les valeurs du Développement Durable au sein des politiques départementales. Cette démarche est difficile, elle va à l'encontre des idées reçues, de l'idéologie dominante et de la quiétude des habitudes. Si, aujourd'hui on se rend peut être compte que du développement durable on n'en a pas fait autant que cela "sans le savoir", on se rend compte aussi avec ce B.P. que le

développement durable s'inscrit de plus en plus concrètement dans nos politiques. Je vais rapidement vous lister les points forts de débat et d'interrogation de nos partenaires et des girondins lors des concertations de l'Agenda 21 pour vous montrer, s'il en est besoin, qu'au Conseil Général le Développement Durable, entendu comme développement humaniste et solidaire, est une réalité.

Premier enjeu identifié par les girondins lors des concertations : l'accès à la satisfaction des besoins fondamentaux : le logement, la mobilité, la dignité qui concerne l'emploi et l'intégration...). Le Conseil Général avec sa compétence sociale fait déjà beaucoup, et le BP nouveau apporte son lot d'innovations avec la définition de la politique départementale logement, et en particulier cette délibération sur le logement social, d'une manière volontariste et affichée prône une répartition équilibrée et équitable de production de logements sur le territoire girondin. Et aussi la création de la Maison Départementale du Handicap qui permettra la mise en place d'un véritable guichet unique pour les handicapés, véritable service au public accompagné de nouvelles mesures privilégiant la pratique sportive des handicapés.

Autre grand enjeu identifié par nos concitoyens : la gestion durable des espaces urbanisés et non urbanisés. La problématique de l'étalement urbain qui ouvre un large chantier transversal pour 2006 en matière de maîtrise du foncier est aussi au cœur de la réflexion de notre institution départementale.

De même, en matière de développement durable des territoires, l'importance du "vivre ensemble" et de la dynamique locale a été débattue. Le Conseil Général, notamment via l'aide aux associations, est déjà très présent, mais il faudra certainement réfléchir ensemble aux marges de progrès.

La préservation des biens communs, et notamment la thématique d'une meilleure gestion de la ressource en eau si menacée, a été évoquée sur tous les forums Agenda 21. Il faut souligner que le Conseil Général agit déjà fortement dans ce sens et renforce encore sa politique avec, dans le B.P, la création de la cellule d'assistance technique à l'eau potable, la CATEP, pour quantifier les consommations d'eau et leurs évolutions en Gironde, dans un souci de pérennité et de qualité de la ressource. Dans le même sens, l'aide aux études préalables dans le cadre de la défense incendie permettra d'étudier des moyens de substitution à l'utilisation du réseau d'eau potable.

La relation entre la qualité de l'environnement et la santé est un autre point de préoccupation des girondins. Nous avons pu constater le fleurissement d'initiatives locales émanant de réseaux d'éco-consommateurs mais aussi de producteurs (l'AMAP, les marchés bio, les réseaux de quartiers...) qu'il nous faudra certainement apprendre à soutenir.

La sensibilisation et l'éducation des plus jeunes est un levier clé pour nos partenaires et les girondins rencontrés. Même si ça pose question, car il semble un peu gonflé d'encore reporter notre responsabilité sur les générations futures, et donc l'accent sur l'éducation ne doit pas dédouaner les adultes, un travail énorme est d'ores et déjà mené, et l'actuel BP avec la définition d'une forte politique jeunesse en atteste. Pour exemple, la création des itinéraires citoyens sont de véritables ateliers d'éveil civique pour les collégiens. Le Conseil Général des Jeunes peut aussi constituer un laboratoire et un lieu d'expression à mobiliser encore davantage sur les questions de développement durable...

L'exemplarité des collectivités est aussi un point clé, qui, au vu des girondins rencontrés, fait preuve de la réalité de l'engagement des collectivités publiques pour le Développement Durable. En la matière, s'il n'est pas encore parfait, le Conseil Général n'a pas à rougir. Au sein de l'institution, les agents ont acquis des réflexes durables concernant le tri des déchets et les économies de papier, et le club des acheteurs travaille sur l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans tous nos marchés publics. Le plan départemental des déchets met en œuvre une véritable concertation, une véritable politique de prévention et de sensibilisation à la réduction des déchets. Dès ce BP, les politiques du logement, de l'habitat rural, des collèges, du tourisme, intègrent des nouveaux critères de qualité environnementale relatifs notamment aux matériaux employés, aux sources d'énergies renouvelables et à la maîtrise des consommations d'eau et d'électricité... Dans le cadre de l'extension de l'Hôtel du Département, on peut souligner la mise en œuvre de la démarche HQE : Haute Qualité Environnementale. En matière de transport, en interne, on peut saluer les dispositifs concernant le déplacement des agents, afin de promouvoir les circulations "douces" : transports collectifs, garage à vélo, marché du parc automobile prenant en compte des critères environnementaux, soutien pour l'utilisation des transports en commun... Au-delà de notre responsabilité légale en la matière, des propositions concrètes pour un transport adapté aux territoires et aux situations des personnes sont faites dans ce BP, pour offrir aux communautés de communes des solutions négociées et adaptées dans le cadre des contrats de Développement Durable. Même s'il nous reste du chemin à parcourir, la prise de conscience et les actes sont là. Il faut aussi apprendre à le faire savoir !

Les débats ont aussi mis en exergue la nécessité de la veille et de la prospective, et là je crois que nous savons tous que nous avons des progrès à faire, au delà des grands projets sectoriels, pour organiser une veille territoriale et partenariale. La concertation a aussi souligné l'importance de la concertation... Elle se généralise au sein de notre collectivité, je vous l'ai déjà dit : les déchets, la lecture publique, l'insertion, l'Agenda 21 ; et elle suppose des efforts de communication et aussi une confiance réciproque... Autant d'éléments à inscrire de manière plus systématique dans nos politiques. Par exemple le schéma de dragage de boues portuaires, présenté dans ce BP, met en œuvre la gouvernance territoriale en associant l'ensemble des acteurs concernés, toujours dans une vision socio-économico-environnementale.

L'accent sur l'innovation, l'attractivité économique et aussi une logique de développement endogène privilégiant les emplois de proximité, non délocalisables, a aussi été un des points forts des débats avec les girondins. En ce sens, et nous en avons parlé ce matin, l'appel à projet à destination des EPCI pour les zones d'activités est un acte concret inscrit au BP vers un aménagement économique "équitable" des territoires. De même le Conseil Général s'engage concrètement aujourd'hui pour la valorisation durable de la filière du bois en Gironde : diversification des essences, développement de la filière bois-énergie et de la filière bois-construction, Jean-Luc Gleyze en a parlé ce matin. En matière d'attractivité des territoires, on ne peut méconnaître aujourd'hui le rôle des nouvelles technologies de la communication. Les actions en faveur de la lutte contre la fracture numérique présentées à ce BP visent un équilibre territorial en matière de téléphonie mobile et de réseau Haut Débit.

Autres points soulevés lors des débats : la problématique des nouveaux arrivants, notamment en milieu rural, liée à l'augmentation du foncier qui soulève parfois un certain ostracisme contre lequel nous devons exercer notre vigilance pour, comme aime à le répéter Philippe Madrelle, qu'il n'y ait pas sur notre territoire, des girondins à deux vitesses.

Enfin l'accent a été mis dans cette concertation sur l'importance de l'identité locale et de la transmission.

Voici pour le rapide compte rendu des forums et pour un balayage non exhaustif de ce BP 2006 au regard des priorités identifiées par les girondins...Il me semblait important de faire le point, et que nous identifions ensemble l'adéquation des nouvelles politiques proposées aux attentes des citoyens mais aussi les marges de progrès sur lesquelles nous devons avancer ensemble.

Merci encore à l'ensemble des collègues qui se sont mobilisés lors de la concertation sur les territoires. J'ai conscience des efforts d'investissement personnel et aussi de disponibilité que cela a représenté dans des agendas déjà très chargés. Merci surtout à vous, Président, qui avez permis que la politique de Développement Durable existe, se renforce et entraîne l'ensemble de notre institution, mais aussi une part grandissante des collectivités de Gironde, dans cette responsabilisation collective indispensable.

Je terminerai mon propos en présentant deux délibérations importantes en terme de renforcement des mesures de Développement Durable qui vous sont proposées dans le cadre de l'Agenda 21 de la Gironde, et qui répondent à l'enjeu d'exemplarité développé précédemment. Car au-delà des discours et des diagnostics, il s'agit bien de traduire dans les actes les principes que l'on prône sachant que la vertu ne se décrète pas mais se suscite.

La première délibération soumettra notre soutien aux investissements à l'application stricte et claire de critères de durabilité : concertation, matériaux, économies des ressources, déchets, énergies renouvelables, intégration de clause sociale dans les marchés... Cette éco-conditionnalité s'appliquera à nos partenaires sur les territoires, mais aussi à l'ensemble de nos propres investissements (bâtiments, infrastructures, aménagements, réseaux) : le principe est donc clair et affiché : toute demande de subvention devra impérativement présenter au moins trois de ces dix critères comme préalable à l'étude de dossier qui, à défaut, sera retourné à l'envoyeur. J'ajoute bien entendu que le Département s'appliquera à lui-même ces conditions dans tous ses investissements comme il l'a déjà commencé.

Une seconde délibération préconise la référence au Développement Durable dans les achats publics que nous réalisons. Il est légitime aujourd'hui, d'avoir des exigences en matière, notamment, de conditions de travail, de matériaux employés qui participent à l'émergence d'un commerce éthique et équitable. Nous travaillons en parallèle à impulser cette démarche auprès de nos grands partenaires : Etat, Région et CUB pour organiser "une force de frappe" plus importante.

Quand je regarde en arrière et que je vois l'énorme travail accompli depuis 1999, j'ai vraiment la certitude que nous avons beaucoup avancé. Le Développement Durable ce n'est pas une nouvelle utopie ou "un truc de Verts", et ce n'est pas non plus une lubie personnelle, mais vous le savez tous : c'est une nécessité ! Et le contexte local et international, la conscience citoyenne en éveil nous portent tous, dans nos mairies, nos communautés de communes, nos cantons, à agir encore plus concrètement en ce sens dès maintenant. Personne n'est habilité à distribuer des mauvais ou des bons points, parce qu'aujourd'hui ce n'est pas la question : la question est de pouvoir garder, en tant qu'élus et citoyens, la tête haute sans

rougir devant nos enfants et nos petits enfants quand ils nous demanderont ce que nous avons fait pour eux.

Je souhaite conclure en évoquant Gandhi qui préconisait que nous "soyons nous-mêmes le changement que nous voulons voir dans le monde". Je crois sincèrement qu'en Gironde, nous sommes en bonne voie. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT :

Merci mon cher Philippe qui a toujours cette énergie, cette passion, cette énergie durable, et qui a su faire partager à travers tout le Département ses idéaux, qui sont bien nécessaires plus que jamais à l'époque où nous vivons aujourd'hui, avec toutes ces pollutions et la planète toujours un peu plus folle.

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES GIRONDINS

Rapporteur : Bernard CASTAGNET

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général confirme sa volonté de contribuer à un aménagement équilibré de la solidarité territoriale, grâce à deux programmes respectueux des principes de développement durable : le développement local contractualisé et les conventions d'aménagement de bourg.

1 – LE DEVELOPPEMENT LOCAL CONTRACTUALISE

Celui-ci concerne plus particulièrement le Fonds de Développement Durable et le Fonds d'Aide aux études.

En 2006, le Fonds de Développement Durable permettra de conforter l'intervention du Conseil Général sur deux axes qui avaient été nouvellement définis dès le Budget 2005. Ainsi, l'aide à l'ingénierie des territoires retenus au titre de l'appel à projet du Conseil Général pour un Agenda 21 local s'appliquera en année pleine en 2006. De même, le FDD soutiendra les Pays dans leur mission d'animation et de communication en faveur du territoire. Le FDD sera également destiné à accompagner, de manière exceptionnelle, les projets dont l'intérêt sera avéré au regard des priorités du développement durable, et qui favoriseront la promotion des services à la population intégrant des problématiques novatrices, notamment la solidarité intergénérationnelle.

Le Fonds d'Aide aux Etudes contractuel permettra aux Communauté de Communes et aux Pays de faire procéder à des études générales (démographie, développement social...), et à des études pré-opérationnelles, afin d'évaluer la faisabilité d'un projet et son impact.

Le Budget Primitif 2006 confirme également l'intervention du Conseil Général destinée à soutenir les pôles de développement en participant au financement de l'animation économique des Pays.

Enfin, il convient de prévoir au Budget Primitif 2006 l'inscription des crédits nécessaires au paiement de notre cotisation annuelle versée au Syndicat Mixte de l'Estuaire, le SMIDDEST.

En conséquence, afin d'accompagner ces initiatives locales, qui viennent conforter la politique de développement durable impulsée par le Conseil Général, Monsieur le Président nous propose une inscription budgétaire de 1 180 000 € en AP et 1 251 586 € en CP, répartis de la manière suivante 280 000 € en AP et 503 805 € en CP pour l'investissement et 900 000 € en AP et 747 781 € en CP pour le fonctionnement.

2 -LES CONVENTIONS D'AMENAGEMENT DE BOURG

Ce programme intègre les opérations concernant la procédure de Convention d'Aménagement de Bourg, dont la programmation s'étale sur quatre ans, et le fonds d'aide aux études préalables aux CAB. Pour 2006 au budget primitif, une AP globale de 1.00.000 € et un CP de 601 317 € sont prévus.

En conséquence, Monsieur le président nous propose d'adopter les crédits nécessaires à la mise en œuvre des ces actions qui s'élèveront à 2 320 000 € en AP et 1 922 903.42 € en CP.

AVIS DE LA COMMISSION POLITIQUES CONTRACTUELLES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean-Jacques PARIS :

La mise en œuvre de cette politique depuis deux, trois années trouve sa plénitude dans ce budget, et va tout à fait dans le sens que nous souhaitons, nous en partageons complètement les objectifs. Je me demandais si dans le dixième critère retenu, concernant les marchés publics, on ne pourrait pas réfléchir (je ne sais pas trop comment, mais c'est l'observation que je peux avoir sur le terrain qui m'y amène) à introduire des éléments permettant d'encadrer la sous-traitance. Parce qu'un des aspects de dérapage sur les chantiers publics, y compris dans le choix des matériaux, comme de l'utilisation des "humains", résident dans une sous-traitance de plus en plus débridée qui conduit bien entendu à des situations qui ne sont pas acceptables du point de vue de l'éthique. Peut-être y aurait-il à réfléchir pour l'avenir, pour savoir comment on peut introduire des éléments dans ce sens.

Jean-Pierre CHALARD :

Une remarque de ma part, en ce qui concerne les conventions d'aménagement de bourg. Effectivement c'est un contrat qui a du succès à juste titre. En dehors de la création des services de proximité ou de la création d'équipements nécessaires à la vie et à améliorer la vie de nos habitants, cela permet aux petites communes rurales de pouvoir planifier les travaux sur maintenant quatre ans, et je pense que c'est un apport important. Plutôt que de faire du coup par coup, aujourd'hui une planification des travaux avec l'aide des services nous permet de savoir où nous allons. C'est appréciable au niveau de ces conventions d'aménagement de bourgs.

Serge LAMAISON :

Par rapport à cette évolution que nous avons dans la haute qualité environnementale, je voudrais indiquer que je suis sur un projet de redéfinition d'une piscine en espace aquatique

un peu plus important, et dans ce cadre-là je vais être retenu comme site pilote pour les nouvelles normes AFNOR qui sont en train de se mettre en place en liaison avec l'Europe. Je pense que toutes ces mesures vont nous être imposées. Alors seront-elles imposées après ou proposées ? Je ne sais pas le dire. Mais sont en train de s'officialiser de nouvelles mesures QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments), qui vont sortir dans le courant de l'année 2006. Je souhaitais donner cela à titre d'information, pour indiquer que pour le budget 2007 ou on aura à les prendre compte obligatoirement ou simplement partiellement, mais elles vont exister et être mieux définies.

Philippe PLISSON :

Par rapport à la réflexion de Jean-Jacques Paris, pour définir les dix critères. C'est d'ailleurs la délibération suivante qui sera proposée par Isabelle Dexpert. Nous avons vraiment réfléchi à dix critères qui soient à la fois cohérents et légaux. Et elle va vous proposer un amendement, car on avait le souci de privilégier les matériaux locaux, dans le sens que souhaite évidemment Jean-Luc Gleyze et tous ceux qui veulent que l'on privilégie le commerce local. Mais il faut aussi que nous tenions compte du code des marchés publics et c'est quand même un peu compliqué. Donc cette année il y a dix critères qui sont proposés ; il faut en choisir trois. L'idée c'est certainement de faire évoluer les critères, et peut-être de monter la barre dans les années qui viennent. Il faut que l'on avance en marchant. Il faut aussi que l'ensemble de nos partenaires rentrent dans la logique. C'est une démarche de longue haleine, donc bien entendu je pense que l'on pourra réfléchir à d'autres critères et faire évoluer cette logique dans le sens que nous souhaitons les uns et les autres.

Bernard CASTAGNET :

Deux mots pour répondre à Jean-Pierre Chalard. Il a tout à fait raison de confirmer que les modifications apportées au contrat de convention d'aménagement de bourg sur la durée qui a été allongée satisfont beaucoup de communes. Je voudrais rappeler également que lors de cette séance de juin 2005, on a notamment allongé la durée de la convention ; on a également engagé le Conseil Général sur la pérennité des taux de subvention sur la durée. En clair les taux qui sont attribués lors de la délibération du Conseil Général sont maintenus pendant ces quatre années.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

AGENDA 21 DE LA GIRONDE
Introduction de critères de développement durable
pour les investissements soutenus par le Conseil Général

Rapporteur : Isabelle DEXPERT

Mesdames, Messieurs,

Lors de la réunion plénière consacrée au vote du budget supplémentaire 2004, nous avons approuvé le lancement de l'Agenda 21 local pour notre Département. Au BP 2004, l'Assemblée Départementale a voté des critères de durabilité ouvrant droit à bonification de ses interventions dans le cadre des contrats de développement durable.

Aujourd'hui, il nous est proposé que, désormais, toutes les politiques sous maîtrise d'ouvrage départementale, ainsi que les politiques d'intervention en faveur des communes, des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des Pays, des Syndicats, des associations, des organismes HLM et des entreprises, intègrent obligatoirement pour tous les investissements, au moins trois critères de développement durable parmi les dix présentés dans le rapport du Président.

Dans la même logique, les études préalables aux investissements financées par le Conseil Général devront approfondir le niveau d'atteinte souhaitable et réalisable de ces critères.

Toute demande de soutien à un projet d'investissement et toute opération conduite par le Conseil Général devront satisfaire à au moins trois de ces critères comme condition première d'éligibilité ou de réalisation. Cette mesure sera exécutoire pour tous les dossiers reçus dès le 1^{er} janvier 2006. Il en est de même pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale délibérées à compter du 1^{er} janvier 2006.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT. Toutefois la commission propose les modifications suivantes :

- Page 2

Du 3^{ème} critère de Développement Durable :

"Recours préférentiel à des matériaux en cohérence avec les objectifs du développement durable et du commerce éthique (ou équitable), notamment pour le bois, les tuiles, les briques dont la production locale répond à ces objectifs."

- Page 3 - 2^{ème} paragraphe

Du paragraphe relatif à la composition des dossiers de présentation des projets :

"Chaque dossier de présentation du projet pour la maîtrise d'ouvrage interne et chaque demande de subvention de maîtres d'ouvrage externes contiendra un développement explicatif des critères retenus parmi les dix et de leurs modalités de mise en œuvre, en particulier dans les cahiers des charges opérationnels. Des indicateurs de suivi et d'évaluation devront compléter la présentation."

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**REFERENCE DEVELOPPEMENT DURABLE
DANS LES ACHATS PUBLICS**

Rapporteur : Isabelle DEXPERT

Mesdames, Messieurs,

Les réflexions menées dans le cadre de notre Agenda 21 départemental nous incitent d'ores et déjà à prendre des dispositions de bonnes pratiques dans nos achats publics.

Les collectivités peuvent jouer un rôle d'entraînement sur le marché, puisqu'en 2003 les achats des collectivités et administrations publiques représentent près de 13 % du PIB. Comme bon nombre de collectivités, notre département, conscient de combattre les atteintes à la dignité humaine et à l'environnement, veut affirmer son engagement à promouvoir un commerce responsable, dans le cadre de ses achats de produits et de services.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose que le Conseil Général s'engage à :

- intégrer les références de développement durable (relatives à l'emploi, aux conditions de travail et à l'environnement) dans ses achats, lorsque cela est opportun et dans les limites permises par la réglementation en vigueur,
- développer le réseau des acheteurs publics et l'échange d'expériences, notamment à travers le Conseil Départemental des Agenda 21 de la Gironde.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Intervention de la Vice-Présidente chargée de la Culture et de l'Environnement

Martine FAURE :

Monsieur le Président, chers collègues. En agissant au plus près des territoires, en plaçant l'être humain au cœur de ses politiques, le Département joue un rôle incontournable dans nombre de domaines. Ce rôle prend aujourd'hui une nouvelle dimension. Notre collectivité départementale contribue à la préservation de l'environnement, mais aussi à celle de la culture en mettant en œuvre, en animant différentes politiques qui vont vous être présentées en détail. Prévenir, anticiper sans relâche, le Département s'est toujours impliqué dans le quotidien des Girondins. Comme vous venez de le souligner, cher Philippe Plisson, nos politiques sont imprégnées de développement durable. Un développement durable bâti de mesures concrètes, répondant aux attentes de nos concitoyens.

Nos politiques culturelles et environnementales ont également un autre point commun : elles proposent des outils au service de la citoyenneté. Nous entendons bien permettre aux individus de composer eux-mêmes la palette de leur citoyenneté, en activant les leviers de la prévention et de la prise de responsabilité. Notre politique environnementale en est une belle illustration. Nous œuvrons de longue date en faveur de la protection du littoral et du nettoyage des plages, de la valorisation des ports départementaux, ou encore de la préservation de la ressource en eau et de sa gestion.

Ainsi, afin de répondre à une des mesures du SAGE Nappes profondes de la Gironde, notre collectivité a lancé une réflexion sur les économies dans les collèges, et s'est portée maître d'ouvrage pour la réalisation d'un cahier des charges type, relatif au diagnostic eau des bâtiments publics qui devrait être mis à disposition des collectivités dès l'année 2006. Nous vous proposons également de revoir nos aides à l'aménagement des cours d'eau non domaniaux. Nous souhaitons inciter les collectivités maîtres d'ouvrage d'hydraulique rurale :

- à identifier globalement les problèmes et solutions à retenir pour maîtriser l'écoulement de l'eau à l'échelle du bassin versant,
- à privilégier les solutions les plus respectueuses de l'environnement, par exemple la végétalisation des berges, la protection de la ressource halieutique.

Nous œuvrons également de longue date, et sous votre conduite, Monsieur le Président, en faveur des Espaces Naturels Sensibles et de la valorisation des paysages girondins. Comme vous pourrez le constater lors de la présentation du rapport de notre politique environnementale, que va nous présenter René Serrano, nous allons encore conforter et développer nos actions en la matière avec, par exemple, le franchissement, en 2006, de nouvelles étapes, dans la réalisation des projets départementaux sur le domaine départemental de Certes-Graveyron et sur l'Île Nouvelle.

En ce qui concerne le Plan départemental des déchets ménagers et assimilés et des déchets de l'assainissement, dont nous avons la charge depuis le premier janvier dernier, les grandes orientations que nous allons développer en 2006 sont le fruit d'une vaste concertation. Je tiens à saluer, ici, tout le travail qu'a accompli Guy Trupin, en assurant la présidence du Conseil Départemental des Déchets, action qu'il va continuer bien sûr en 2006 à la présidence de la Commission Départementale de Consultation du Plan Départemental des Déchets. L'an prochain, nous allons mettre l'accent sur la prévention. Il est, certes, important de développer le tri, la collecte sélective, de recourir à de nouvelles capacités de traitement par la création

d'installations exemplaires, et de maîtriser la gestion des coûts. En amont, il est tout aussi vital d'en finir avec cette surproduction de déchets. Chaque Français produit en moyenne 360 kilos d'ordures ménagères par an. 80 % – soit près de 290 kilos – vont en décharge ou sont incinérés. Notre volonté clairement affirmée – et que nous vous demandons d'approuver aujourd'hui – se traduit dans une politique de prévention reposant sur quatre grandes lignes :

- premièrement : réduire la quantité de déchets produits par des mesures éducatives au plus près des jeunes, mais aussi par la réalisation d'un guide des bonnes pratiques et par une sensibilisation accrue à l'éco-conception ;
- deuxièmement : favoriser le réemploi et la réutilisation par des achats écoresponsables à privilégier, et le soutien à la réalisation de recycleries ;
- troisièmement : réduire les rejets de déchets toxiques dans les ordures ménagères ;
- quatrièmement : promouvoir des actions de prévention de promotion de ce plan, et de prévention prévention dans tous les endroits où nous pourrions intervenir.

Nous n'oublions pas non plus que nous avons un devoir d'exemplarité en la matière, en développant notamment la dématérialisation des actes administratifs, et en accordant une attention toute particulière au traitement des déchets générés dans les collèges.

En ce qui concerne la prévention des déchets de l'assainissement, il s'agira d'inciter à la réduction de la production des boues d'épuration des eaux usées, et d'activer la lutte contre la production de celles qui sont non-conformes.

Afin d'assurer le succès de cette politique préventive dans le traitement des déchets, nous allons également développer de nombreux partenariats avec les collectivités locales, les chambres consulaires, les entreprises. Nous vous proposons de choisir cette démarche partenariale afin d'engager pleinement cette politique sur la voie du succès.

Voici autant de domaines environnementaux sur lesquels nos concitoyens ont exprimé des questionnements, des attentes fortes, lors des rencontres publiques autour de l'Agenda 21, et de celles menées dans le cadre de la concertation sur le Plan départemental des déchets. Nous les avons pris en compte dans les propositions qui sont aujourd'hui soumises à votre approbation.

Nos concitoyens se sont également beaucoup exprimés lors des rencontres que nous avons organisées sur les territoires autour du Plan Départemental de Lecture Publique. Là, en filigrane, il s'agissait souvent d'accès aux savoirs, de prévention de l'illettrisme. Notre réseau de Lecture publique est constitué de véritables lieux de service public, mais aussi de services au public. Là, les Girondins peuvent tout à la fois accéder à la connaissance, à l'information mais aussi échanger. L'Etat, les collectivités locales, comme le Département, ont pleinement leur rôle à jouer, afin que la diffusion de l'information auprès du plus grand nombre soit accompagnée de l'éveil à la connaissance. C'est bien pour préserver cet appétit de connaissance, lui offrir de nouveaux terrains à conquérir, qu'aujourd'hui nous ouvrons largement la porte des bibliothèques aux TIC. Le nouveau règlement d'intervention que nous vous proposons ici, a un objectif principal : fortifier notre réseau départemental. Ce nouveau règlement s'appuie sur une déclinaison territoriale, avec une structure adaptée à chaque échelon, et des aides revues afin d'activer la concrétisation du Plan Départemental de Lecture Publique tout en dynamisant le partenariat avec les territoires. Vous l'aviez souligné, Monsieur le Président, "La lecture publique – compétence légale du Conseil Général – est un enjeu de citoyenneté et de développement local".

Fortifier notre réseau BDP, cela passe aussi par l'emploi, en favorisant l'émergence de nouveaux métiers et le développement des technologies de l'information et la communication. Aujourd'hui, un milliard de personnes dans le monde peuvent se connecter à Internet. Dès lors, l'accès au savoir, à la connaissance, revêt une nouvelle dimension. Nous nous devons d'intégrer pleinement les TIC à notre Plan Départemental de Lecture Publique. Avec le projet SAPIENS (Susciter l'Accès et le Partage de l'Information et des Nouveaux Savoirs), c'est chose faite. SAPIENS qui bénéficie de fonds européens (FSE), va nous permettre d'aller plus avant dans les volets de la formation et de l'insertion puisqu'il peut s'adresser à des bénéficiaires du RMI ; et cela tout en confortant l'usage de l'outil informatique. La qualification des professionnels et des bénévoles de notre réseau girondin est l'une des conditions fondamentales de la réussite de Plan départemental de Lecture publique. SAPIENS va se décliner en quatre axes :

- les diagnostics et les propositions d'adaptation,
- la sensibilisation aux enjeux locaux de la société de l'information avec des Assises départementales,
- la formation des décideurs et des acteurs locaux,
- la mutualisation des outils et la mise en réseau des acteurs et des bibliothèques afin de coller au plus près à l'évolution des TIC.

Vous le savez, mes chers collègues, plus largement la préservation de l'emploi culturel est au cœur de nos préoccupations. C'est au cœur de la crise des intermittents du spectacle, en août 2003, lors des Chantiers de Blaye et de l'Estuaire que vous aviez demandé, Monsieur le Président, qu'un état des lieux de l'emploi culturel en Gironde soit établi. Avec le Livre Blanc qui vient d'être publié, nous appréhendons la multitude d'acteurs culturels girondins, et nous proposons des premières pistes d'actions. Les effets de la réforme du régime d'indemnisation des intermittents du spectacle se ressentent encore douloureusement. Beaucoup d'incertitudes planent. Sur le plan national, 20 % des nouveaux bénéficiaires du RMI seraient des exclus du régime de l'intermittence suite à cette réforme. En Gironde, nous en dénombrons 380 pour l'année 2004. Pour le Conseil Général qui a désormais aussi la compétence pleine et entière du RMI, l'impact budgétaire de leur prise en charge est évaluée, sur une année pleine, à deux millions d'€. Il nous fallait donc agir, guidés par notre volonté de faire de notre politique culturelle un des pivots de l'aménagement équilibré et solidaire du territoire girondin.

En décembre dernier, lors du vote du Budget Primitif 2005, vous avez délibéré en faveur de la création du Contrat interassociatif d'utilité sociale (CIAUS), afin d'encourager la mutualisation des projets et des moyens, la coopération entre les associations dont l'utilité est reconnue de tous, mais qui rencontrent nombre de difficultés économiques, et dont l'activité repose essentiellement sur le bénévolat et les contrats aidés. Une solution à ces situations tendues est la mise en commun des ressources humaines, techniques et financières. Avec ce contrat, nous proposons un cadre organisant cette coopération. Ce dispositif départemental est éligible au Fonds Social Européen. Il s'inscrit dans le programme RELIER (Relancer un Environnement Local pour l'Innovation et l'Emploi culturel en Réseau). En effet, il est porteur d'une nouvelle forme d'organisation du travail, favorisant les groupements d'employeurs ou les sociétés coopératives. Il s'inscrit donc tout naturellement dans nos partenariats avec la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire), avec la Coordination des Dispositifs Locaux d'Accompagnement mais aussi avec le Conseil Régional.

Parmi, les chantiers que nous avons lancés afin de préserver l'emploi culturel, figurent également :

- le projet PPET (Pour une Plate-forme de production et d'Encadrement Technologique destinée aux artistes plasticiens), dont l'enjeu est l'insertion de ces artistes,
- les IRA (Itinéraires de Réalisation Artistique) : ce concept propose une forme de tutorat sur mesure à partir d'un projet individuel, se déroulant sur plusieurs années, sur le mode du compagnonnage.

Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai souhaité mettre l'accent sur ces quelques points. A l'audition des rapports des rapporteurs, Hervé de Gabory et René Serrano, vous constaterez que nous entendons poursuivre activement nos politiques en faveur de la création artistique et de la diffusion culturelle, du patrimoine et des archives.

2006 sera également l'année de la mise en œuvre d'une nouvelle compétence pour notre collectivité : le Schéma départemental des enseignements artistiques. L'objectif est de combler les insuffisances de l'offre pédagogique actuelle. Nous devons malheureusement le réaliser à marche forcée, puisque sa date limite d'élaboration est fixée par la Loi à décembre 2006. Quoiqu'il en soit, nous entendons bien mettre l'accent sur la concertation avec les communes et les communautés de communes qui travaillent déjà la mise en réseau de leurs écoles de musique.

Vous le voyez, nous conduisons tant dans les domaines environnementaux que culturels une multitude d'actions, tout en faisant preuve de rigueur budgétaire. Il vous est proposé d'allouer :

- pour l'ensemble de nos politiques environnementales : 6 920 300 € en AP et 11 512 243 € en CP ;
- pour l'ensemble de nos politiques culturelles : 6 612 100 € en AP et 2 145 506 € en CP.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA LECTURE PUBLIQUE, DES ARCHIVES ET DU CINEMA

Rapporteur : Martine FAURE

Mesdames, Messieurs,

Notre collectivité a décidé d'inscrire ses deux compétences légales que sont la lecture publique et les archives dans la modernité, tant au niveau de l'émergence de ces nouveaux espaces politiques que représentent les pays et les communautés de communes, qu'à celui de la nécessaire prise en compte des TIC. Cette action ne serait pas complète si elle n'intégrait pas le cinéma et l'audiovisuel, vecteurs culturels devenus aujourd'hui essentiels.

I – EQUIPEMENTS MEDIATHEQUES ET CINEMAS

Bibliothèques – Médiathèques

Lors de notre séance plénière du 20 décembre 2004, nous avons adopté les grandes orientations du PDLP qui doit être mis en œuvre dans les prochaines années en Gironde. Avant d'engager en 2006, la négociation des volets territoriaux avec les Pays et les Communautés de Communes, il est apparu indispensable :

- de moderniser et de redynamiser l'outil de lecture publique du Conseil Général qu'est la BDP (nouvel organigramme fonctionnel, redéploiement et renforcement de moyens humains, ré-informatisation etc.),
- de déployer des moyens d'action qui tiennent compte des nouvelles réalités territoriales, par l'installation de "relais de pays", qui favoriseront le rapprochement entre la BDP et les territoires, en attendant la mise en place d'équipements répondant aux ambitions du PDLP,
- de mettre au point, à partir d'un diagnostic de l'ensemble des structures de lecture publique, une base de données et une cartographie du réseau permettant une évaluation des besoins sur les territoires.

Pour accompagner la mise en œuvre du PDLP, il nous est proposé d'adopter un nouveau règlement d'intervention définissant les critères d'éligibilité des projets et les modalités d'aides. Ce projet de règlement d'intervention se caractérise par les propositions d'évolution suivantes :

- l'intercommunalité sera l'échelon privilégié du Conseil Général pour l'aide aux projets structurants,
- le maintien du soutien aux médiathèques de proximité dans le cadre d'un projet de coopération intercommunale,
- l'obligation d'une étude préalable de faisabilité et/ou de programmation pour tout projet de construction,

- la mise en place d'un système de majoration de 2,5 à 12,5 % des taux de subvention en fonction d'un zonage géographique, établi à partir du diagnostic de la BDP et du potentiel fiscal des CDC,

- l'élargissement du domaine des subventions attribuées pour soutenir davantage les collectivités dans le fonctionnement des médiathèques (aide à l'équipement multimédia, à la constitution d'un fonds documentaire initial et/ou thématique, à l'achat d'un véhicule).

Equipement et modernisation des salles de cinéma

La politique de soutien aux salles de proximité sera poursuivie et le dispositif d'aide à la rénovation des salles de cinéma maintenu. Pour ce programme d'équipement des médiathèques et des cinémas, un crédit de 440 300 € en AP et de 296 974 € en CP est inscrit au budget.

II – BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET – GESTION COURANTE

En lien avec la mise en œuvre du PDLP, la Bibliothèque départementale de prêt poursuivra ses missions de soutien et d'accompagnement du réseau girondin des bibliothèques notamment en matière de formation des professionnels et bénévoles, répondant ainsi à une attente forte de formations décentralisées sur les territoires.

La politique d'acquisition de documents sera également poursuivie et développée avec la constitution de fonds audiovisuels, qui pourront être mis à disposition des bibliothèques du réseau afin de leur permettre de devenir plus attractive notamment vis à vis de nouveaux publics.

Pour l'ensemble de ces actions, un crédit de 613 550 € est inscrit au projet de budget.

III – BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET – TRAVAUX

Un crédit de 6 000 € est inscrit en CP pour des travaux d'entretien et de réfection des locaux.

IV – ARCHIVES DEPARTEMENTALES

1 – Gestion courante

Accompagnant la rénovation et l'extension des locaux, le chantier de modernisation du fonctionnement des Archives se poursuit en 2006, avec notamment le programme de numérisation (Archinum) qui vise à constituer à terme une banque d'archives numériques et un réseau documentaire thématique (Estuaire) accessible à tous les publics. Dans le même temps, des crédits seront consacrés à la restauration des documents endommagés et à l'acquisition de nouveaux fonds d'archives afin d'enrichir les collections. Pour ce programme, un crédit de 50 000 € en AP et de 718 796 € en CP est inscrit au budget.

2 – Maintenance et entretien

Les crédits inscrits (132 000 € en AP et 679 606 € en CP) sont consacrés à l'entretien et à la maintenance des équipements des deux bâtiments et au ravalement de l'immeuble Aviau.

V– CINEMA ET AUDIOVISUEL

Dans le cadre de ce programme, et afin de maintenir et soutenir l'activité des salles de proximité notamment en milieu rural, il nous est proposé la création d'un fonds d'aide au fonctionnement ciblé principalement sur les créations d'emplois.

Par ailleurs, le partenariat avec l'association des cinémas de proximité sera maintenu pour la poursuite de diverses actions (aide au tirage de copies, édition du ticket "ciné proximité" opération "clin d'œil" et reconduction d'opérations telles que Ciné goûtez et un Cinéaste en Gironde).

Enfin, le soutien aux actions développées par le Pôle Régional d'Education à l'image sera poursuivi, ainsi que celui apporté aux associations qui oeuvrent dans ce domaine tant pour leur fonctionnement que pour l'organisation de manifestations et festivals.

Les crédits inscrits pour ces opérations s'élèvent à 343 200 € en AP et 413 680 en CP.

VI - PROMOTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

Parallèlement à la mise en œuvre du Plan Départemental de Lecture Publique et du programme SAPIENS (co-financé par le FSE, consacré à l'accès aux TIC et à la professionnalisation du réseau des bibliothèques du département), le Conseil Général poursuivra la réalisation des opérations de promotion de la lecture telles que :

- le prix jeunesse de la poésie avec pour la première année l'accueil de poètes dans plusieurs bibliothèques du département,
- les actions d'animation sur les domaines départementaux (Hostens, Certes),
- le prix littéraire Gironde, l'opération Lire et Dire avec le CDEF, l'accueil d'auteurs...

Ces actions bénéficient d'un crédit de 90 600 € en AP et de 359 002 € en CP .

En conclusion, il nous est proposé d'adopter les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes actions pour un montant global de 1 148 100 € en AP et de 3 193 608 € en CP.

**AVIS DE LA COMMISSION CULTURE, LECTURE ET ARCHIVES : FAVORABLE
AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Stéphan DELAUX :

Simplement, une question. Chaque année nous évoquons ces problèmes de lecture publique. De quoi dispose-t-on en terme d'évaluation sur le terrain de la demande et de la manière dont on répond à cette demande ?

Martine FAURE :

Nous avons un cabinet d'études, Emergence, qui a fait un diagnostic exhaustif sur le territoire qui a été doublé de la présence des agents de la BDP qui sont allés dans chaque bibliothèque, dans chaque médiathèque, dans chaque point lecture, évaluer où en étaient leurs actions, leurs demandes, leurs besoins. Et c'est à partir de ces données-là que nous vous proposons les nouveaux critères d'intervention.

Stéphan DELAUX :

Ma demande était également sur la demande du public, l'évaluation des demandes du public.

Martine FAURE :

La demande du public est beaucoup moins facile à cerner. Mais ce que l'on peut dire aujourd'hui en terme de public, c'est que les bibliothèques, les médiathèques qui ont été modernisées et offerts de nouveaux outils ont vu leurs adhésions doublées, voire parfois triplées. Donc la demande du public elle est ce que nous en faisons, sauf à imaginer malgré tout que ces personnes-là ont rencontré également des publics lors de leur visite en bibliothèque, mais nous n'avons pas un compte rendu des demandes du public.

M. LE PRESIDENT :

Par exemple, j'ai inauguré l'autre jour à Gensac, une petite commune, cette médiathèque bibliothèque, il y a plus de 300 lecteurs. C'est remarquable dans une petite commune.

Jean-Jacques PARIS :

Ce plan de lecture publique que vient de nous présenter Martine Faure tombe bien, parce que les observations que l'on a pu faire ces dernières années, et pas qu'en Gironde d'ailleurs, c'est le constat plutôt d'un recul de la lecture publique. Il est important que les politiques publiques se développent.

C'est très important les bibliothèques, et partout où elles ont pu exister, elles ont été un pôle de travail pour l'ensemble des partenaires autour, mais il me semble qu'il y a un effort à faire aussi dans tous les projets pour sortir des bibliothèques, et justement s'adresser au non public. Il y a un public qui va à la bibliothèque, mais il y a aussi une grande partie de la

population qui n'y va pas. Et toute la politique publique, si on veut qu'il y ait une croissance de la lecture, doit s'attacher à travailler en direction de cette population. Avec la BDP cela est déjà amorcé et mérite d'être soutenu, de telle manière à irriguer nos territoires et à faire que la citoyenneté soit valorisée, parce que la lecture reste quand même, pour chaque être humain, un des moyens essentiels pour son développement, pour la compréhension qu'il a du monde. Donc je me félicite que l'on ait ce plan lecture, et j'espère que notre assemblée, au fur et à mesure des années, votera les crédits à la hauteur des besoins.

Martine FAURE :

On essaie de faire tout pour que la lecture retrouve ses lettres de noblesse. Aujourd'hui, avec des propositions concrètes et avec des outils de la modernité, des outils en audiovisuel, les lecteurs reviendront. Et nous avons d'autres dispositifs, tout ce que je décrivais tout à l'heure, les concours, essayer par d'autres approches de toucher au moins les scolaires, voire les adultes aussi qui ne viennent pas, en faisant la promotion de la lecture, en remettant des écrivains, en invitant, en travaillant autour de la lecture, du livre et du mot. C'est un chantier difficile.

Philippe DELAUX

Pour mémoire, rappeler que l'articulation avec la ville de Bordeaux sur ces territoires ne peut qu'être profitable.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE EN FAVEUR DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Rapporteur : Hervé DE GABORY

Mesdames, Messieurs,

Témoignage de notre histoire, le patrimoine fait partie de notre espace individuel et collectif. En tant que bien commun, sa restauration et sa mise en valeur seront des enjeux forts du développement durable.

I – CONSERVATION ET PROTECTION DU PATRIMOINE

Une évolution des critères nous est proposée tendant à recentrer l'intervention du Conseil Général.

Monuments historiques classés

Le Conseil Général poursuivra son action de sauvegarde des monuments classés en accompagnement des programmes de travaux subventionnés par l'Etat. Un seul taux de base de 20 % sera retenu pour toutes les communes. Le taux supplémentaire de 5 à 15 % en fonction du potentiel financier et de l'effort fiscal des communes sera maintenu. Le taux pourra donc varier de 20 à 35 %. Le plafonnement des financements publics sera dorénavant de :

- 75 % du coût HT pour les communes de plus de 5000 habitants,
- 80 % du coût HT pour les communes de 2000 à 5000 habitants,
- 90 % du coût HT pour les communes de moins de 2000 habitants.

Edifices inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

Pour harmoniser notre aide avec celle des édifices non protégés, il nous est proposé de retenir deux taux de bases :

- 20 % pour les communes de plus de 15000 habitants,
- 25 % pour les communes de moins de 15000 habitants,

et de maintenir le taux supplémentaire de 5 à 15 % en fonction du potentiel financier et de l'effort fiscal des communes. L'aide est toujours plafonnée à 30 000 €.

Le plafonnement des financements publics sera le même que pour les monuments classés.

Patrimoine rural non protégé

Le Conseil Général contribue aux études préalables et aux travaux de restauration d'édifices ruraux non protégés constituant des éléments essentiels de notre patrimoine. Les

taux d'intervention varient de 25 à 40 % du coût HT, en fonction du potentiel financier et de l'effort fiscal des communes. L'aide est plafonnée à 30 000 €. Une majoration de 5 % est appliquée aux projets intercommunaux.

Par ailleurs, les crédits mis en œuvre par l'Etat pour la conservation du patrimoine non protégé sont transférés aux départements dans le cadre de la loi de décentralisation d'août 2004.

Pour favoriser le développement économique, touristique et culturel auquel la sauvegarde du patrimoine participe, il nous est proposé :

- d'inciter à la réalisation de circuit thématique ou multithématique en accordant un taux supplémentaire de 15 %,
- d'instaurer une aide à l'inventaire du patrimoine pour les intercommunalités et les communes de moins de 15000 habitants ; la dépense subventionnable serait plafonnée à 20 000 € avec des taux identiques à ceux du PRNP.

Objets mobiliers et Orgues

Le Conseil Général continuera d'accorder son soutien à la restauration des objets mobiliers et des orgues. Il nous est proposé de plafonner à 61 000 € la dépense subventionnable pour la restauration des orgues, et de réduire de 5 % les taux les portant à 45 % pour les communes de moins de 10000 habitants et à 30 % pour les communes de plus de 10000 habitants et les associations.

L'aide à l'inventaire, la restauration et la conservation de documents anciens sera stimulée.

Sauvegarde des Villages anciens et Associations de mise en valeur des monuments historiques

Le Conseil Général poursuivra son action en faveur des villages anciens en prenant en charge une partie des frais de rénovation extérieure de bâtiments présentant un intérêt architectural et situés dans un de ces vingt deux villages.

Il continuera également d'apporter son soutien financier aux associations de mise en valeur des monuments historiques qui, par leur mobilisation, interviennent de manière particulièrement efficace auprès des communes.

Abords de monuments historiques

Le Département participe également à l'amélioration des espaces publics situés dans le périmètre immédiat d'un édifice remarquable. Ces travaux s'inscrivent dans une logique paysagère et concourent à la sauvegarde et à la mise en valeur du monument dans un environnement de qualité.

Musées

Les musées témoignent de l'histoire et contribuent à l'aménagement culturel du territoire. En 2006, le Conseil Général accordera une aide exceptionnelle au Musée de

Marquèze dans le Parc Naturel des Landes. Les crédits prévus au budget pour ces actions s'élèvent à 2 518 000 € en autorisation de programme et 2 097 592,16 € en crédits de paiement.

II – ARCHEOLOGIE

Le programme de mise en valeur du domaine archéologique de Plassac entre dans sa phase de réalisation. Les travaux débuteront en 2006 et devraient s'achever en 2008. La surveillance archéologique a été confiée à l'INRAP. La restauration des mosaïques se poursuit afin de les reposer sur le site dans le cadre du programme de mise en valeur.

Le Conseil Général maintiendra son aide aux opérations archéologiques de terrain, post-fouilles et de valorisation de sites.

Un crédit de 51 000 € en autorisation de programme et de 464 293,63 € en crédits de paiement en dépenses et de 62 853,50 € en recettes est inscrit au projet de budget.

III – PROMOTION ET ANIMATION DU PATRIMOINE

Le travail de sensibilisation du public scolaire à Plassac ou par le biais d'outils pédagogiques itinérants sera poursuivi.

Le soutien financier aux associations, dont le rôle de promotion et d'animation du patrimoine est irremplaçable, sera maintenu.

Ces actions bénéficient d'un crédit de 177 000 € en crédit de paiement.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose :

- d'accepter les modifications de nos politiques en faveur des monuments historiques, du Patrimoine Rural Non Protégé et des objets mobiliers,
- d'adopter les crédits figurant au projet de budget pour un montant de 2 569 000 € en AP et de 2 738 885,79 € en CP en dépenses, et de 62 853,50 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION CULTURE, LECTURE ET ARCHIVES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ANIMATION CULTURELLE

Rapporteur : Hervé DE GABORY

Mesdames, Messieurs,

La vie artistique participe de la vitalité d'un territoire et de son attractivité et repose notamment sur la créativité des artistes et l'initiative des associations. Aujourd'hui, le contexte institutionnel et budgétaire s'avère difficile et oblige les collectivités publiques à revoir les modes de fonctionnement et d'accompagnement de ce secteur.

I – LA CREATION AU CŒUR DE NOTRE POLITIQUE CULTURELLE

Les études menées par le Conseil Général, sur l'emploi dans les associations culturelles qu'il subventionne et sur les allocataires du RMI ayant un projet professionnel dans le domaine de la culture, confirment la fragilité économique et sociale de la création artistique. Face à l'accroissement du nombre de projets, une concertation et une collaboration entre l'ensemble des partenaires publics et privés s'impose aujourd'hui.

Le premier axe de notre intervention consistera à privilégier les espaces et les lieux de création

Depuis 2005 l'intervention du Conseil Général a été resserrée autour des lieux de création pour qu'ils deviennent des plaques tournantes de la production artistique girondine, avec mutualisation des moyens et accompagnement de l'artiste. Pour cela, il s'appuie sur l'IDDAC qui constitue le trait d'union avec les opérateurs culturels et les responsables locaux.

Le Conseil Général soutient tous les champs culturels, et dans le domaine des arts visuels il convient de noter que depuis la rentrée 2005 l'artothèque départementale dispose d'un espace sur le site Internet de notre collectivité, permettant aux établissements scolaires et aux usagers de réserver en ligne les œuvres acquises.

Le deuxième axe visera à encourager la coopération entre les acteurs publics et associatifs

La stabilisation et la pérennisation de l'emploi culturel sont désormais des axes majeurs de notre politique culturelle. Le Conseil Général a élaboré avec la CRESS Aquitaine (Chambre Régionale de l'Economie Solidaire et Sociale) un programme visant à encourager les associations culturelles à mutualiser leurs ressources humaines, techniques et financières. Ce programme RELIER (Relancer un Environnement Local pour l'Innovation et l'Emploi culturel en Réseau) bénéficie du Fonds Social Européen. Des conventions pluriannuelles seront passées entre le Conseil Général et des groupements associatifs et ces expériences de coopération inter-associatives alimenteront un référentiel de bonnes pratiques.

Deux nouvelles expérimentations seront mises en œuvre en 2006 :

- un dispositif d'orientation et de professionnalisation d'artistes en formation, en partenariat avec le service public de l'emploi (Itinéraires de Réalisation Artistique),
- une plate forme de recherche et d'encadrement technologique destiné au suivi des plasticiens allocataires du RMI.

Pour mettre en œuvre ces opérations un crédit de 1 717 000 € en autorisation d'engagement et de 1 861 423 € en crédits de paiement en dépenses et de 30 000 € en recettes est inscrit au budget.

II – VEILLER A UNE MEILLEURE DECENTRALISATION TERRITORIALE

Le Conseil Général poursuivra son action en faveur **de la construction et l'aménagement d'équipements culturels**. L'aménagement de centres culturels est réservé aux communautés de communes. En ce qui concerne les foyers polyvalents, il nous est proposé de redéfinir nos modalités d'intervention et de ne prendre en compte que les constructions et réhabilitations. Les communes ne disposant d'aucun autre équipement seront prioritaires. Au titre de ce programme, une somme de 1 170 000 € en AP et de 674 128,18 € en CP est prévue au budget.

Les scènes d'été constituent un cadre particulièrement propice à la création artistique girondine. Le succès des scènes d'été itinérantes nous incite à développer ce dispositif de tournées de spectacles ou de manifestations culturelles sélectionnées par un jury après appel à projet. Plus de 110 compagnies ont postulé pour 2006. Pour 2006 un crédit de 1 050 000 € est prévu pour cette opération.

III - L'INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT CULTUREL

L'IDDAC est le relais indispensable de la politique du Conseil Général en faveur des arts vivants, et permet la réalisation d'actions sur les territoires et avec les partenaires concernés. Il propose et impulse une coopération institutionnelle et opérationnelle. Il se positionne en outil ressource ainsi que l'illustre la base de donnée disponible sur son site Internet, au service des acteurs culturels de notre territoire.

Son projet artistique et culturel s'articule autour d'une aide technique, d'un pôle ressource pour l'accompagnement et la formation de relais, d'une programmation culturelle et d'un programme d'éducation artistique.

En 2006, le Conseil Général et l'IDDAC collaboreront à l'élaboration du schéma départemental de développement des enseignements artistiques, tel que prévu par les lois de décentralisation d'août 2004, en lien étroit avec les territoires et les acteurs publics et associatifs concernés.

Un crédit de 100 000 € en autorisation d'engagement et de 2 735 461 € en crédit de paiement en dépense et de 11 572,82 € en recette est inscrit au budget pour ces actions.

En conclusion, Monsieur le Président nous demande :

- d'approuver les orientations et les modalités de mise en œuvre définies dans ce rapport,
- d'accepter les modifications de nos politiques d'aide en matière d'équipement culturel et de lieux de création,
- d'adopter les crédits figurant au projet de budget pour un montant de 2 987 000 € en AP/AE et de 6 321 012,18 € en CP en dépenses et à 41 572,82 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION CULTURE, LECTURE ET ARCHIVES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU DEPARTEMENT

Rapporteur : René SERRANO

Mesdames, Messieurs,

L'action en faveur de l'environnement est un axe politique fort de notre collectivité, qui participe pleinement de la démarche d'Agenda 21. Les actions proposées au Budget Primitif 2006 ainsi que les dispositifs financiers qui les accompagnent s'inscrivent pleinement dans cette perspective et se manifestent dans les programmes énumérés ci-après.

1. LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

* **L'action en faveur des espaces naturels sensibles** : Le programme pluri-annuel d'actions de préservation et de valorisation des espaces naturels s'incarne dans une action forte et lisible sur ces espaces et le patrimoine naturel départemental en lien avec les territoires concernés. En 2006, la mise en application de ces orientations se matérialisera par une action volontariste du département en matière d'intervention foncière. Cette action s'exercera en renforcement des outils de protection et de veille foncière, au premier titre desquels les Zones de Protection des Espaces Naturels Sensibles sur des secteurs naturels particulièrement stratégiques et les projets de création, extension, ou modification de périmètre de ZPENS portant notamment sur le Bassin d'Arcachon, le Blayais, le Médoc, les Landes Girondines.

* **Une politique d'acquisition renforcée** sur des entités sensibles où le Département entend conforter sa mission de préservation de sites, de paysages et de milieux naturels à ouvrir au public :

- par l'exercice du droit de préemption,
- par une démarche active d'acquisitions amiables : la réalisation de la liaison Hostens Gât Mort, le périmètre de la réserve naturelle géologique de Saucats, le delta de la Leyre, la constitution d'unités foncières majeures comme les rives du lac d'Hourtin-Carcans, le Marais de la Perge et le Marais de la Vergne. Sur chaque site acquis un plan de gestion sera lancé.

* **Une clarification des interventions** entre les opérateurs fonciers par la délégation au Conservatoire du littoral et des rivages lacustres (CELRL) du droit de préemption sur les ZPENS du cordon dunaire. La mise en cohérence de nos orientations avec celle des territoires se traduit par la poursuite des plans d'actions en maîtrise d'ouvrage directe ou portés par des opérateurs locaux ; ceux de la basse vallée de l'Isle et du massif forestier de la Teste devraient ainsi se concrétiser.

* **L'avancement des grands projets environnementaux** :

- Le domaine de Certes – Graveyron : à dominante environnementale, il va accueillir un vaste espace d'accueil, de gestion et d'information environnementale du Conseil Général,

le Conservatoire Botanique Interrégional Aquitaine-Poitou-Charentes, un centre de pré soins pour les oiseaux géré par la Ligue pour la Protection des Oiseaux, ainsi qu'un relais de l'Office de Tourisme intercommunal Audenge-Lanton. En 2006, les études prévues concernent l'élaboration du programme avec la détermination des coûts des opérations de réhabilitation et de restructuration des bâtiments, ainsi que le recrutement d'un maître d'œuvre pour une remise de l'Avant Projet Sommaire en fin d'année.

- L'île Nouvelle : elle va faire l'objet des aménagements nécessaires à son ouverture au public dans le cadre d'un projet à caractère environnemental, dans un principe de développement touristique raisonné, compatible avec la sensibilité du milieu. Ce projet s'intègre dans la démarche globale de découverte des milieux îliens et s'inscrit ainsi dans le projet de site majeur de Blaye. Dans un premier temps, un ponton sécurisé va être réalisé. Ainsi, en 2006, les études de maîtrise d'œuvre, d'impacts et géotechniques seront menées afin de commencer les travaux de cet équipement début 2007.

2. LES INTERVENTIONS EN FAVEUR DES PLAGES s'orientent autour du financement des Plans Plages, destinés à concilier l'accueil et la sécurité des touristes avec l'environnement, et du nettoyage des plages sur la base d'une charte qualité en partenariat avec l'ONF.

3. LA POLITIQUE EN FAVEUR DU PAYSAGE

Le dispositif paysage permet aux communes girondines de mener des actions en faveur de la protection et de la mise en valeur des paysages et des espaces naturels d'intérêt public. Les projets paysagers intercommunaux seront soutenus par le Département dans le cadre de sa politique de développement durable. Les communautés de communes et les Pays qui s'engagent dans un contrat de développement durable peuvent bénéficier d'un soutien financier. Enfin, dans le cadre des opérations inscrites aux contrats sites majeurs menés en partenariat avec la Région, il apparaît indispensable de bonifier nos interventions actuelles en terme de valorisation de ce patrimoine paysager exceptionnel, et de porter à cet effet, pour un niveau d'intervention pouvant atteindre 50 %, le plafond de dépenses éligibles à 300 000 € par période de 3 ans.

4. LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE s'oriente notamment autour de trois actions :

* **Le Dispositif CATER** : dispositif de suivi des rivières géré par la Cellule Assistance Technique à l'Entretien des Rivières permet de préserver et valoriser les rivières par un programme d'études et de restauration végétale et d'entretien.

* **Le soutien du Conseil Général à EPIDOR** se fonde sur des actions de préservation et de valorisation de la rivière. Le Département poursuit son soutien concernant les actions intéressant directement la Gironde.

* **Le Forum des Marais Atlantiques** a pour objet de fédérer et de mettre en réseau les acteurs agissant dans les zones humides pour parvenir à mettre en œuvre une gestion

cohérente et durable des marais atlantiques. C'est un pôle relais indispensable pour la mise en place de projets sur ces secteurs fragiles spécifiques.

5. LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

* **L'AIRAQ** est l'Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine et le Conseil Général, particulièrement attentif à la qualité de l'air, en est membre adhérent.

* **La gouvernance des activités nucléaires et la CLIN du Blayais** afin d'informer le public sur les questions touchant aux impacts environnementaux et humains de la centrale, mais également sur les aspects sûreté et sécurité de l'installation. Elle s'attachera notamment, en 2006, à réaliser le bulletin d'information "Clin d'œil" et projette de renforcer sa mission de suivi en ce qui concerne le fonctionnement du CNPE et ses impacts.

* **L'Entente Interdépartementale pour la Démoustication** avec laquelle nous devons étudier, dans le cadre de l'agenda 21, les modalités d'évolution du dispositif, en prévenant autant que possible l'apparition des gîtes larvaires par une gestion hydraulique des milieux qu'il convient de favoriser, et en limitant les épandages aériens compte tenu du coût et de la sensibilité des milieux à traiter en privilégiant le traitement par bio-insecticide.

6. LA POLITIQUE DE GESTION DES ESPECES PATRIMONIALES ET DE LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES

Cette action s'orientera, notamment, à travers la préservation des espèces patrimoniales, telle l'Angélique des Estuaires et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

7. L'ECO-CITOYENNETE concerne plusieurs publics : le milieu scolaire et extrascolaire, le milieu professionnel et le grand public. La politique départementale de promotion de l'éco-citoyenneté repose sur un programme développant trois volets : les billets "courant vert", les Clubs environnements "CLE 33" et le programme "grand public".

8. LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS

Depuis le 1er janvier 2005, le Conseil Général a en charge la planification, l'élaboration et le suivi du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et des déchets de l'assainissement de la Gironde. Pour préparer dans les meilleures conditions ce transfert de compétence, le Conseil Général a souhaité lancer une véritable démarche de concertation jusqu'aux citoyens. Le fruit de cette concertation, menée par le Conseil Départemental des Déchets, est le Livre Blanc de la gestion des déchets qui fixe les grandes orientations du futur plan départemental.

Cette politique ambitieuse doit s'accompagner d'un dispositif d'aide financière adapté et incitatif. C'est notamment la mise en œuvre en 2006 d'un programme d'actions de prévention basé sur des partenariats et l'information des citoyens qui manifesteront cette volonté : le renforcement de certaines des aides actuelles, création d'un nouveau dispositif d'aides en matière de prévention, et la définition d'une politique de gestion des déchets dans les collèges.

Notre effort devra porter notamment sur la communication un des grands principes d'action validé par le Livre Blanc. Quatre axes de travail peuvent être retenus : définition d'un plan d'actions de communication multi-partenariales, nécessité d'un observatoire des déchets, et enfin poursuite de la concertation dans le cadre de l'élaboration du plan. Il faut prévoir une autre série de rencontres publiques dans l'année 2006

Par ailleurs, s'agissant des recettes, les espaces naturels sensibles dans leur ensemble bénéficient d'une recette affectée : la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles. Pour le budget primitif 2006, la recette est fixée à 4.7 M€.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- valider les orientations de la politique départementale de l'environnement présentées au titre de l'exercice 2006,
- adopter le nouveau dispositif paysage relatif aux sites majeurs,
- adopter les nouveaux critères et taux d'intervention dans le programme déchets tels qu'ils figurent dans les fiches annexées au rapport du Conseil Général,
- accepter les ajustements nécessaires à la mise en œuvre de nos politiques d'interventions en matière d'environnement,
- adopter les crédits figurant au projet de budget primitif 2006, qui s'élèvent globalement à 3 516 300 € en AP et à 7 425 758 € en CP en dépenses et à 5 371 147 € en recettes,
- déléguer sur les ZPENS du cordon dunaire figurant en annexe le droit de préemption au Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme,
- l'autoriser à signer tout document afférents à la mise en œuvre de ces actions.

AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET DU LITTORAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

René SERRANO :

Je voudrais remercier le service environnement qui depuis quelques temps est animé d'un véritable souffle. Je le remercie tout particulièrement parce que je sais que sur le territoire

qui est le mien, le canton de La Teste, dans le Sud Bassin, ils se sont mis à l'ouvrage avec acharnement, cohérence et compétence concernant la charte forestière que l'on mène en maîtrise d'ouvrage avec l'Etat et la commune. Je suis heureux de dire ici qu'il nous est confirmé que sur le Bassin d'Arcachon, la fameuse forêt usagère, le site classé, le site inscrit de la Teste sont bien confirmés en Natura 2000. Je rajouterai, bien entendu je l'attendais mais je ne doute pas que cela va arriver puisqu'on nous l'a promis, et je remercie d'avance Eric Des Garets et Sylvie-Dinet Gadras de leur effort pour concourir à nous satisfaire, nous les conseillers généraux, après le défunt comité départemental de l'environnement depuis trois ans, je ne doute pas que l'espace qui était le sien sera remplacé par un espace de concertation et d'échange aussi pertinent que le précédent. Je remercie par avance de la délicatesse avec laquelle ils traitent ces sujets. Merci.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL

Rapporteur : Martine FAURE

Mesdames, Messieurs,

Un Conservatoire Botanique National a des missions importantes : connaissance, conservation, valorisation du patrimoine végétal dans sa diversité et réalisation, pour le compte de ses partenaires et des gestionnaires d'espaces naturels de missions d'expertise en tant qu'organisme scientifique.

Ses travaux sur le monde végétal sont précieux car ils constituent une base de données scientifiques et un fond documentaire de grande qualité dont le suivi et l'analyse vont pouvoir nourrir les décisions et orienter nos actions. Ces connaissances seront mises à profit, aussi, à titre pédagogique, en direction des publics (scolaires, universitaires, ...).

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé en 2004 d'accueillir la mission de préfiguration du Conservatoire Botanique National, et d'installer son siège dans les locaux du domaine de Certes.

La présence du Conservatoire Botanique National au domaine de Certes sera valorisante en terme d'image de la politique de préservation des milieux, menée par le Département. Elle crée aussi les conditions nécessaires au développement du projet de valorisation de cet espace naturel.

Ce Conservatoire Botanique National doit être légitimé sur le plan juridique par la création d'un syndicat mixte ouvert.

Les partenaires (Conseils Régionaux d'Aquitaine et de Poitou-Charentes, Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, Communauté d'Agglomération de Poitiers, Communes de Bordeaux, Saint-Jean de Luz, Lanton, Audenge et Mignaloux-Beauvoir) doivent prendre une délibération visant à adhérer et à participer financièrement à la nouvelle structure.

Le syndicat mixte sera administré par un organe délibérant, le Comité Syndical, assisté d'un Comité Scientifique. Le Comité Syndical, pour lequel le Département dispose de deux délégués, se réunira au moins deux fois par an.

En conclusion, Monsieur le Président nous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- approuver les statuts pour la constitution du syndicat mixte inter-régional Aquitaine/Poitou-Charentes,
- accepter l'adhésion du Département de la Gironde au syndicat mixte 'Conservatoire botanique Sud Atlantique' et le versement d'une contribution statutaire annuelle de 90000 €,

- valider l'implantation du Conservatoire botanique au domaine de Certes-Graveyron, en accord avec le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL), propriétaire du domaine,
- mettre à disposition les locaux et terrains sur le domaine de Certes-Graveyron, pour un coût estimé à 90000 €.

AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET DU LITTORAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Philippe Madrelle reprend la présidence de l'Assemblée.